

États financiers consolidés

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés et les autres informations financières contenus dans ce rapport annuel sont la responsabilité de la direction de Boralex inc., et ont été dressés par la direction dans des limites raisonnables d'importance relative. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction maintient des systèmes de contrôles internes, des politiques et des procédés adéquats. Ces systèmes de contrôles internes, politiques et procédés aident à s'assurer que les pratiques en matière de présentation de l'information ainsi que ses procédés comptables et administratifs fournissent une assurance raisonnable que l'information financière est pertinente, fiable et exacte, que les actifs sont protégés et que les opérations sont effectuées conformément aux autorisations appropriées. Ces états financiers consolidés audités ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), dont un résumé figure dans les états financiers consolidés. S'il y a lieu, ces états financiers consolidés tiennent compte d'estimations faites au meilleur du jugement de la direction. L'information financière présentée ailleurs dans ce rapport annuel est conforme, le cas échéant, à celle présentée dans les états financiers consolidés ci-joints.

Les états financiers consolidés audités ont été révisés par le conseil d'administration et son comité d'audit. Le comité d'audit se compose exclusivement de membres indépendants et rencontre périodiquement, pendant l'exercice, l'auditeur indépendant. L'auditeur indépendant a libre accès au comité d'audit et le rencontre, avec ou sans la présence de la direction.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a audité les états financiers consolidés de Boralex inc. La responsabilité de l'auditeur indépendant consiste à exprimer une opinion professionnelle sur la présentation fidèle des états financiers consolidés. Le rapport de l'auditeur indépendant présente l'étendue de leurs audits ainsi que leur opinion sur les états financiers consolidés.

(s) Patrick Decostre

Patrick Decostre

Président et chef de la direction

(s) Bruno Guilmette

Bruno Guilmette

Vice-président et chef de la direction financière

Montréal, Canada

Le 22 février 2022

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Boralex inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Boralex inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2021 et 2020;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
Évaluation des actifs incorporels et des immobilisations corporelles acquis lors du regroupement d'entreprises visant un portefeuille de sept parcs solaires <i>Renvoi à la note 3 – Principales méthodes comptables, à la note 4 – Principales sources d'incertitude et à la note 5 – Regroupement d'entreprises, des états financiers consolidés.</i> Le 29 janvier 2021, la Société a conclu l'acquisition des participations majoritaires dans un portefeuille de sept parcs solaires aux États-Unis, pour une contrepartie de 275 M\$. La juste valeur des actifs acquis comprenait des immobilisations corporelles d'un montant de 314 M\$ et des contrats de vente d'énergie (actifs incorporels) de 220 M\$. La juste valeur des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, qui est établie selon des modèles de flux de trésorerie actualisés, comprenait les hypothèses critiques suivantes : la production anticipée, les prix de vente, les charges et les taux d'actualisation. Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison du degré de jugement important exercé par la direction pour estimer la juste valeur des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, y compris l'élaboration d'hypothèses critiques. Il en découle un degré élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'exécution des procédures relatives aux hypothèses critiques utilisées par la direction. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans l'application de nos procédures.	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • Tester la façon dont la direction a estimé la juste valeur des immobilisations corporelles et des immobilisations incorporelles en effectuant notamment ce qui suit : – Lire le contrat d'achat afin de comprendre la transaction et les conditions clés. – Tester l'exactitude mathématique des modèles de flux de trésorerie actualisés. – Tester les données sous-jacentes utilisées par la direction dans les modèles de flux de trésorerie actualisés. – Évaluer le caractère raisonnable de la production anticipée et des charges de l'entreprise acquise en tenant compte de la performance actuelle et passée de celle-ci. – Évaluer le caractère raisonnable des prix de vente en tenant compte des contrats de vente d'énergie et des prévisions de tiers du secteur d'activité. – Avoir recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer le caractère approprié des modèles de flux de trésorerie actualisés et du caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés par la direction.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
Tests de dépréciation des droits d'eau à durée d'utilité indéfinie et du goodwill <i>Renvoi à la note 3 – Principales méthodes comptables, à la note 4 – Principales sources d'incertitude et à la note 8 – Immobilisations incorporelles et goodwill, aux états financiers consolidés.</i> Au 31 décembre 2021, la Société avait des droits d'eau à durée de vie indéfinie de 38 M\$ et un goodwill de 218 M\$. Annuellement au 31 août, la direction procède à un test de dépréciation et si des événements ou des circonstances indiquent que la valeur comptable des droits d'eau à durée de vie infinie pourrait ne pas être recouvrable. Les droits d'eau à durée de vie infinie et le goodwill font respectivement l'objet d'un test de dépréciation par la direction sur la base de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) et du groupe d'UGT. Lorsqu'une dépréciation existe, les droits d'eau à durée de vie infinie et le goodwill sont ramenés à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée selon la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, au moyen de modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les hypothèses critiques utilisées pour estimer la valeur recouvrable comprennent la production anticipée, les prix de vente, les charges et les taux d'actualisation. Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison du degré de jugement important exercé par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT, y compris l'utilisation d'hypothèses critiques. De ce fait, nous avons dû déployer des efforts importants pour mettre en œuvre les procédures d'audit visant à tester les valeurs recouvrables déterminées par la direction, et ces procédures ont fait intervenir un niveau élevé de subjectivité. Des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation nous ont prêté assistance dans la mise en œuvre de ces procédures.	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • Tester la façon dont la direction a déterminé la valeur recouvrable des UGT ou des groupes d'UGT, en effectuant notamment ce qui suit : – Tester l'exactitude mathématique et les données sous-jacentes utilisées dans les modèles de flux de trésorerie actualisés. – Tester le caractère raisonnable de la production anticipée et des charges utilisées dans les modèles de flux de trésorerie actualisés en tenant compte de la performance actuelle et passée des UGT et des groupes d'UGT, ainsi que leur concordance avec les éléments obtenus dans d'autres domaines de l'audit. – Évaluer le caractère raisonnable des prix de vente utilisés dans les modèles de flux de trésorerie actualisés en tenant compte des contrats de vente d'électricité et des prévisions de tiers du secteur d'activité. – Avoir recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'évaluation pour évaluer le caractère approprié du modèle de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et des modèles de flux de trésorerie actualisés ainsi que du caractère raisonnable des taux d'actualisation utilisés par la direction.
Autres informations	
La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel.	
Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.	
En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.	
Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.	

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Yves Bonin.

(s) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)

Le 22 février 2022

¹ FCPA auditeur, FCA, permis de comptabilité publique no. A110416

Table des matières

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	96
NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	101
NOTE 1 STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS	101
NOTE 2 BASE DE PRÉSENTATION	101
NOTE 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES	101
NOTE 4 PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE	113
NOTE 5 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	115
NOTE 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	118
NOTE 7 CONTRATS DE LOCATION	119
NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL	120
NOTE 9 EMPRUNTS	121
NOTE 10 IMPÔTS	122
NOTE 11 PASSIF RELATIF AU DÉMANTÈLEMENT	124
NOTE 12 CAPITAL-ACTIONS, SURPLUS D'APPORT ET DIVIDENDES	124
NOTE 13 RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS	125
NOTE 14 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	126
NOTE 15 CHARGES PAR NATURE	126
NOTE 16 CHARGES FINANCIÈRES	126
NOTE 17 RÉSULTAT NET PAR ACTION	127
NOTE 18 VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	127
NOTE 19 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	127
NOTE 20 INSTRUMENTS FINANCIERS	128
NOTE 21 RISQUES FINANCIERS	130
NOTE 22 GESTION DU CAPITAL	134
NOTE 23 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS	135
NOTE 24 OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES	139
NOTE 25 INFORMATION SECTORIELLE	140
NOTE 26 ÉVÉNEMENT SUBSÉQUENT	143

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens)		Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
	Note		
ACTIF			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		256	275
Encaisse affectée		3	2
Comptes à recevoir et autres débiteurs		148	157
Autres actifs financiers courants	20	3	—
Autres actifs courants		50	38
ACTIFS COURANTS		460	472
Immobilisations corporelles	6	3 227	3 112
Actifs au titre du droit d'utilisation	7	407	316
Immobilisations incorporelles	8	1 147	1 027
Goodwill	8	218	222
Participations dans des Coentreprises et entreprises associées		107	74
Autres actifs financiers non courants	20	95	70
Autres actifs non courants		90	21
ACTIFS NON COURANTS		5 291	4 842
TOTAL DE L'ACTIF		5 751	5 314
PASSIF			
Fournisseurs et autres créditeurs		145	161
Part à moins d'un an des emprunts	9	220	229
Part à moins d'un an des obligations locatives		16	13
Autres passifs financiers courants	20	14	—
PASSIFS COURANTS		395	403
Emprunts	9	3 383	3 287
Obligations locatives		290	243
Passif d'impôts différés	10	174	137
Passif relatif au démantèlement	11	191	128
Autres passifs financiers non courants	20	76	100
Autres passifs non courants		31	25
PASSIFS NON COURANTS		4 145	3 920
TOTAL DU PASSIF		4 540	4 323
CAPITAUX PROPRES			
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		1 001	989
Part des actionnaires sans contrôle		210	2
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 211	991
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		5 751	5 314

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Le conseil d'administration a approuvé les présents états financiers consolidés audités le 22 février 2022.

(s) Alain Rhéaume

Alain Rhéaume, administrateur

(s) Lise Croteau

Lise Croteau, administrateur

États consolidés des résultats

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Note	2021	2020
REVENUS			
Produits de la vente d'énergie		679	596
Compléments de rémunération		(8)	23
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération		671	619
Autres revenus		20	14
		691	633
CHARGES ET AUTRES			
Charges d'exploitation	15	153	151
Administration	15	37	44
Développement		24	23
Amortissement		297	237
Dépréciation		4	7
Autres gains		(6)	(1)
		509	461
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		182	172
Frais d'acquisition	5	4	4
Charges financières	16	144	113
Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées		(9)	(25)
Perte sur disposition présumée de participations dans des Coentreprises		—	7
Autres		(1)	7
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		44	66
Charge d'impôts sur le résultat	10	18	5
RÉSULTAT NET		26	61
RÉSULTAT NET ATTRIBUABLE AUX :			
Actionnaires de Boralex		17	55
Actionnaires sans contrôle		9	6
RÉSULTAT NET		26	61
RÉSULTAT NET PAR ACTION (DE BASE ET DILUÉ) ATTRIBUABLE AUX ACTIONNAIRES DE BORALEX	17	0,16 \$	0,55 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
RÉSULTAT NET	26	61
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés ultérieurement en résultat net lorsque certaines conditions seront remplies		
Écarts de conversion :		
Gain (Perte) de change latent(e) sur conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes	(40)	30
Couverture d'un investissement net :		
Variation de la juste valeur	32	(32)
Impôts	(3)	4
Couvertures de flux de trésorerie - Swaps financiers :		
Variation de la juste valeur	51	(91)
Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net	36	28
Impôts	(24)	15
Couvertures de flux de trésorerie - Participations dans des Coentreprises et entreprises associées :		
Variation de la juste valeur	7	(26)
Éléments de couverture réalisés et portés au résultat net	7	14
Impôts	(4)	3
Total des autres éléments du résultat global	62	(55)
RÉSULTAT GLOBAL	88	6
RÉSULTAT GLOBAL ATTRIBUABLE AUX :		
Actionnaires de Boralex	79	5
Actionnaires sans contrôle	9	1
RÉSULTAT GLOBAL	88	6

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

2021

(en millions de dollars canadiens)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires				Total	Part des actionnaires sans contrôle	Total des capitaux propres
	Capital-actions	Surplus d'apport	Déficit accumulé	Cumul des autres éléments du résultat global (note 14)			
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2021	1 320	9	(249)	(91)	989	2	991
Résultat net	—	—	17	—	17	9	26
Autres éléments du résultat global	—	—	—	62	62	—	62
RÉSULTAT GLOBAL	—	—	17	62	79	9	88
Dividendes (note 12)	—	—	(68)	—	(68)	—	(68)
Part d'un actionnaire sans contrôle découlant d'un regroupement d'entreprise (note 5)	—	—	—	—	—	218	218
Distributions aux actionnaires sans contrôle	—	—	—	—	—	(20)	(20)
Autres	—	—	1	—	1	1	2
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 320	9	(299)	(29)	1 001	210	1 211

2020

(en millions de dollars canadiens)	Capitaux propres attribuables aux actionnaires				Total	Part des actionnaires sans contrôle	Total des capitaux propres
	Capital-actions	Surplus d'apport	Déficit accumulé	Cumul des autres éléments du résultat global (note 14)			
SOLDE AU 1^{ER} JANVIER 2020	1 125	9	(233)	(41)	860	15	875
Résultat net	—	—	55	—	55	6	61
Autres éléments du résultat global	—	—	—	(50)	(50)	(5)	(55)
RÉSULTAT GLOBAL	—	—	55	(50)	5	1	6
Dividendes (note 12)	—	—	(66)	—	(66)	—	(66)
Émissions d'actions (note 12)	194	—	—	—	194	—	194
Exercice d'options (note 12)	1	—	—	—	1	—	1
Transaction avec un actionnaire sans contrôle	—	—	(5)	—	(5)	3	(2)
Distributions aux actionnaires sans contrôle	—	—	—	—	—	(18)	(18)
Autres	—	—	—	—	—	1	1
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 320	9	(249)	(91)	989	2	991

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Note	2021	2020
Résultat net		26	61
Distributions reçues des Coentreprises et entreprises associées		20	32
Charges financières		144	113
Intérêts payés		(123)	(102)
Charge d'impôts sur le résultat		18	5
Impôts payés		(14)	(5)
Éléments hors caisse du résultat :			
Amortissement		297	237
Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées		(9)	(25)
Dépréciation		4	7
Perte sur disposition présumée de participations dans des Coentreprises		—	7
Autres		—	8
Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation	18	(18)	24
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		345	362
Acquisition d'entreprises, net de la trésorerie acquise	5	(274)	(98)
Augmentation de la participation dans des Coentreprises et entreprises associées		(6)	—
Nouvelles immobilisations corporelles		(106)	(145)
Acomptes pour immobilisations corporelles		(61)	—
Acquisition de contrats de vente d'énergie		(12)	(11)
Variation de l'encaisse affectée		(1)	12
Règlement de l'avance à un actionnaire sans contrôle		31	—
Autres		(4)	(5)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		(433)	(247)
Augmentation des emprunts		553	413
Versements sur les emprunts		(377)	(509)
Paiements de capital liés aux obligations locatives	19	(13)	(11)
Distributions versées aux actionnaires sans contrôle		(20)	(6)
Dividendes versés aux actionnaires		(68)	(66)
Émission d'actions		—	201
Frais d'émission d'actions		—	(12)
Règlement d'instruments financiers	19	5	(9)
Autres		(5)	(1)
FLUX DE TRÉSORERIE NETS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		75	—
ÉCART DE CONVERSION SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(6)	7
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(19)	122
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		275	153
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		256	275

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes annexes aux états financiers consolidés

Au 31 décembre 2021

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Statuts constitutifs et nature des activités

Boralex inc., ses filiales et ses Coentreprises et entreprises associées (« Boralex » ou la « Société ») sont vouées au développement, à la construction et à l'exploitation de sites de production d'énergie renouvelable. En date du 31 décembre 2021, Boralex détient des participations dans 90 sites éoliens, 16 centrales hydroélectriques, 12 sites solaires et une centrale thermique; le tout représentant une base d'actifs totalisant une puissance installée de 2 492 mégawatts (« MW »). De plus, Boralex œuvre à l'aménagement de nouveaux sites de production représentant 154 MW additionnels et détient un portefeuille de 493 MW de projets sécurisés. La Société assure également l'exploitation de deux centrales hydroélectriques pour le compte de R.S.P. Energie inc., une entité dont un des trois actionnaires est un administrateur de la Société. Les produits de la vente d'énergie se font principalement au Canada, en France et aux États-Unis.

La Société est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le bureau principal de Boralex est situé au 36, rue Lajeunesse, Kingsey Falls, Québec, Canada et les actions sont cotées à la bourse de Toronto (« TSX »).

Note 2. Base de présentation

Les présents états financiers consolidés audités ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et énoncées dans le manuel de CPA Canada. La Société a uniformément appliqué les mêmes conventions comptables dans l'ensemble des périodes présentées à l'exception des nouvelles normes adoptées durant l'année.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également que la direction exerce son jugement dans le processus d'application des politiques comptables de la Société. Ces domaines impliquant un degré plus élevé de jugement ou de complexité, ou des zones où les hypothèses et estimations sont importantes pour les états financiers consolidés sont présentés à la note 4.

Note 3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés audités sont les suivantes:

Base de mesure

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de continuité d'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception de certains actifs financiers et passifs financiers qui sont réévalués à la juste valeur.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société, qui englobent :

Filiales

Les filiales sont toutes des entités sur lesquelles la Société possède le contrôle. La Société contrôle une entité lorsqu'elle détient le pouvoir de diriger les activités pertinentes, lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables et lorsqu'elle possède la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les rendements qu'elle obtient. Les filiales sont entièrement consolidées dès la date de la prise de contrôle, et elles sont déconsolidées à la date où le contrôle cesse. Les opérations et soldes intersociétés ainsi que les gains et pertes latents sur les opérations entre ces sociétés sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées avec celles appliquées par le groupe afin d'assurer la comparabilité des informations financières.

Les principales filiales de la Société aux 31 décembre sont les suivantes :

Nom de la filiale	Droits de vote détenus	Emplacement
Boralex Europe Sàrl	100 %	Luxembourg
Boralex Energie France S.A.S.	100 %	France
Boralex Sainte Christine S.A.S.	100 %	France
Boralex Production S.A.S.	100 %	France
Boralex Ontario Energy Holdings L.P.	100 %	Canada
Boralex Ontario Energy Holdings 2 L.P.	100 %	Canada
Éoliennes Témiscouata II S.E.C.	100 %	Canada
Société en commandite Boralex Énergie	100 %	Canada
FWRN LP	50 %	Canada
NR Capital General Partnership	100 %	Canada
Énergie Éolienne Des Moulins S.E.C. (« DM I et II »)	100 %	Canada
Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. (« LP I »)	100 %	Canada

Coentreprises et entreprises associées

Une Coentreprise est un partenariat dans lequel les parties sont liées par un accord contractuel qui confère le contrôle conjoint sur l'entité. Les décisions concernant les activités pertinentes du partenariat requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Une entreprise associée est une entité sur laquelle la Société exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une participation dans une coentreprise. La Société comptabilise sa participation dans ces Coentreprises et entreprises associées (« Participations ») selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la méthode de mise en équivalence, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour comptabiliser la quote-part de la société dans les profits ou les pertes postérieurs à l'acquisition de l'entité détenue en résultat, et la part de la société dans les mouvements d'autres éléments du résultat global. Les dividendes reçus ou à recevoir des entreprises associées et des coentreprises sont comptabilisés comme une réduction de la valeur comptable de l'investissement. La *Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées* est comptabilisée sur une ligne distincte dans l'état consolidé des résultats. Les profits et pertes non réalisés résultant des transactions entre la Société et les sociétés contrôlées conjointement ou sous une influence notable sont éliminés à la hauteur de la participation de la Société dans ces partenariats. Dans l'éventualité où la transaction intersociété démontre des indices de dépréciation pour un actif transféré, la perte latente afférente ne serait pas éliminée. Les méthodes comptables des *Coentreprises et entreprises associées* ont été alignées avec celles appliquées par le groupe afin d'assurer la comparabilité de l'information financière.

Lorsqu'une participation dans une Coentreprise ou une entreprise associée devient négative, la valeur comptable de cette participation est ramenée à zéro. Cet ajustement est comptabilisé sous la rubrique *Excédent de la participation sur l'Actif net de la Coentreprise*. Dans la période subséquente, si la valeur comptable de la participation dans cette Coentreprise ou une entreprise associée devient positive, Boralex renversera cet ajustement jusqu'à concurrence du montant cumulé préalablement enregistré lié à l'excédent la participation sur l'actif net de la coentreprise SDB I. La valeur comptable des participations comptabilisées en actions est testée pour dépréciation conformément à la politique décrite à la section *Dépréciation de la valeur des actifs* de la présente note.

Les principales Coentreprises et entreprises associées de la Société aux 31 décembre sont les suivantes :

Nom de l'entité	Type de partenariat	% Boralex		Emplacement
		2021	2020	
Parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré 2 et 3 SENC (« SDB I »)	Coentreprise	50,00 %	50,00 %	Canada
Parc éolien de la Seigneurie de Beaupré 4 SENC (« SDB II »)	Coentreprise	50,00 %	50,00 %	Canada
Énergie Éolienne Communautaire Le Plateau S.E.C. (« LP II »)	Coentreprise	59,96 %	59,96 %	Canada
Énergie Éolienne Roncevaux S.E.C. (« Roncevaux »)	Entreprise associée	50,00 %	50,00 %	Canada
Parc éolien Apuiat Inc.	Coentreprise	50,00 %	—	Canada
Hecate Energy New York Holdings (« Hecate »)	Coentreprise	50,00 %	50,00 %	États-Unis

Part des actionnaires sans contrôle

Les actionnaires sans contrôle représentent la participation de tiers dans des filiales de la Société. La part des actionnaires sans contrôle dans l'actif net de la filiale est présentée comme une composante des capitaux propres. Leur part dans les résultats nets et le résultat global est comptabilisée directement dans les capitaux propres. Tout changement dans la participation de la Société dans la filiale qui ne résulte pas en une acquisition ou une perte de contrôle est comptabilisé comme une transaction sur les capitaux propres.

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont constatés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée par la Société en échange du contrôle d'une filiale est calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés, des dettes assumées et des capitaux propres émis par la Société, ce qui comprend la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les coûts d'acquisition sont comptabilisés au résultat à mesure qu'ils sont engagés.

La Société comptabilise les actifs acquis et les passifs assumés identifiables lors d'un regroupement d'entreprises, qu'ils aient été comptabilisés antérieurement ou non dans les états financiers de l'entreprise acquise avant l'acquisition. Les actifs acquis et les passifs assumés sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Le *Goodwill* est établi après la comptabilisation séparée des actifs acquis identifiables. Il est calculé comme étant l'excédent du total de la contrepartie transférée à la juste valeur, du montant de toute part des actionnaires sans contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation détenue dans l'entreprise acquise moins la juste valeur à la date d'acquisition des actifs nets identifiables. Si la juste valeur des actifs nets identifiables dépasse le total des montants calculés ci-dessus, l'excédent (profit sur une acquisition à des conditions avantageuses) est comptabilisé en résultat immédiatement. Si le regroupement d'entreprises se fait par étapes, la valeur comptable à la date d'acquisition de la participation auparavant détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise est réévaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition. Le profit ou la perte découlant de cette réévaluation est comptabilisé en résultat net.

Conversion de monnaies étrangères

Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de Boralex.

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de Boralex (sociétés étrangères) sont convertis en dollars canadiens comme suit : les actifs et les passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis au taux de change mensuel moyen pour chaque période. Les différences de change sont inscrites aux *Autres éléments du résultat global* et sont reportées au *Cumul des autres éléments du résultat global*. Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de change cumulées dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* demeurent au résultat global tant que la Société n'a pas disposé de la totalité de son investissement net dans ce pays. Le cas échéant, les différences de change sont comptabilisées sous *Gain ou perte de change* au résultat net. Le *Goodwill* et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'un investissement net dans un établissement étranger autonome sont considérés comme des actifs et passifs de l'établissement étranger et convertis au taux de clôture de la période.

Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle à l'aide des cours de change en vigueur aux dates de transaction. À chaque date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations sont comptabilisées au résultat net, à la rubrique *Gain ou perte de change*, à l'exception de ceux sur les couvertures de flux de trésorerie admissibles, qui sont reportés dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* aux capitaux propres.

Instruments financiers

Classement

La Société détermine le classement des instruments financiers au moment de la comptabilisation initiale et les classe dans les catégories suivantes aux fins de l'évaluation :

- instruments qui seront ultérieurement évalués à la juste valeur (soit à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG ») ;
- instruments qui seront évalués au coût amorti.

Le classement des instruments financiers découle du modèle économique que suit la Société pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels de ceux-ci. Les actifs qui sont détenus pour la perception de flux de trésorerie contractuels et pour lesquels ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Les instruments de capitaux propres qui sont détenus à des fins de transaction (y compris tous les instruments dérivés sur actions) sont classés comme étant à la JVRN. Pour ce qui est des autres instruments de capitaux propres, la Société peut faire le choix irrévocable (soit instrument par instrument), au jour de leur acquisition, de les désigner comme étant à la JVAERG. Les passifs financiers sont évalués au coût amorti, à moins qu'ils doivent être évalués à la JVRN (comme les instruments détenus à des fins de transaction ou les dérivés) ou que la Société ait choisi de les évaluer à la JVRN.

Les instruments financiers comportant des dérivés incorporés sont considérés intégralement pour déterminer si leurs flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Évaluation

Instruments financiers au coût amorti

Les instruments financiers au coût amorti sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti, diminué de toute perte de valeur.

Actuellement, la Société classe la trésorerie et équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée, les comptes à recevoir et autres débiteurs, l'avance à un actionnaire sans contrôle et les fonds de réserve comme des actifs financiers évalués au coût amorti et les fournisseurs et autres créditeurs, la somme due à un actionnaire sans contrôle, les passifs relatifs aux investisseurs participant au partage fiscal, les emprunts ainsi que les obligations locatives comme des passifs financiers évalués au coût amorti.

Instruments financiers à la juste valeur

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et les frais de transaction sont passés en charges dans les états consolidés des résultats. La portion effective des profits et pertes sur les instruments financiers désignés en relation de couverture est incluse dans les états consolidés du résultat global de la période pendant laquelle ils surviennent. Lorsque la Direction a choisi de comptabiliser un passif financier à la JVRN, les variations liées au risque de crédit propre à la Société seront comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Actuellement, la Société classe les autres actifs financiers non courants (excluant les fonds de réserve, l'avance à un actionnaire sans contrôle et les options d'achat d'une participation d'un partenaire) comme des actifs financiers évalués à la juste valeur et les autres passifs financiers courants et non courants (excluant la somme due à un actionnaire sans contrôle et les passifs relatifs aux investisseurs participant au partage fiscal) comme des passifs financiers évalués à la juste valeur.

Dépréciation

La Société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues liées aux instruments d'emprunt comptabilisés au coût amorti ou à la JVAERG. La méthode de dépréciation appliquée varie selon qu'il existe ou non une augmentation importante du risque de crédit.

Pour les comptes à recevoir, la Société applique la méthode simplifiée permise par l'IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues sur la durée de vie doivent être comptabilisées depuis la comptabilisation initiale des comptes à recevoir.

Décomptabilisation

Actifs financiers

La Société décomptabilise les actifs financiers uniquement lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie des actifs financiers arrivent à expiration, ou lorsqu'elle transfère les actifs financiers et la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété à une autre entité. Les profits et les pertes résultant de la décomptabilisation sont généralement comptabilisés dans les états consolidés du résultat global.

Passifs financiers

La Société décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque les obligations qui en résultent sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles ont expiré. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer, y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs pris en charge, est comptabilisée dans les états consolidés des résultats.

Comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont initialement évalués à la juste valeur à la date de la conclusion d'un contrat dérivé puis comptabilisés à leur juste valeur. La comptabilisation de l'éventuel gain ou perte varie selon que le dérivé est désigné comme un instrument de couverture ou non, et, le cas échéant, la nature de l'élément couvert. Les instruments dérivés sont désignés comme un instrument de couverture d'un risque particulier lié à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue qui se réalisera fort probablement (couverture de flux de trésorerie).

La Société consigne, au début de la transaction, la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et de sa stratégie des différentes opérations de couverture. La Société consigne également, au début de la couverture et de façon continue par la suite, son évaluation qui vise à déterminer si les dérivés utilisés dans les opérations de couverture sont hautement efficaces dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables à l'élément couvert.

Le montant total de la juste valeur d'un instrument financier dérivé est classé comme un actif ou un passif non courant lorsque la durée de vie résiduelle de l'élément couvert est de plus de 12 mois, et comme un actif ou un passif courant lorsque la durée de vie résiduelle est de moins de 12 mois. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont classés comme un actif ou un passif courant.

Couverture de flux de trésorerie

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la variation de valeur de la partie efficace du dérivé est comptabilisée dans le *Cumul des autres éléments du résultat global*. La partie inefficace du gain ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat net au poste *Gain ou perte nette sur instruments financiers* qui est inclus dans *Autres*.

Les montants cumulés en capitaux propres sont reclassés en résultat net dans les périodes où l'élément couvert influe sur le résultat net (par exemple, lorsqu'une dépense d'intérêt prévue et couverte se réalise). La partie efficace du dérivé de couverture est comptabilisée en résultat au poste *Charges financières*. La partie inefficace du dérivé est comptabilisée en résultat au poste *Gain ou perte nette sur instruments financiers* qui est inclus dans *Autres*. Cependant, lorsque la transaction prévue faisant l'objet de la couverture donne lieu à la comptabilisation d'un actif non financier (par exemple, les *Immobilisations corporelles*), les gains et les pertes initialement comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés et inclus dans l'évaluation initiale de l'actif. Les montants reportés sont comptabilisés au titre de l'amortissement pour les immobilisations corporelles.

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à maturité ou est vendu, que la couverture ne satisfait plus aux critères de comptabilité de couverture, le gain ou la perte cumulé dans les capitaux propres à ce moment-là doit être maintenu en capitaux propres et est comptabilisé lorsque la transaction prévue est comptabilisée en résultat. Si la transaction prévue ne se réalise pas, le gain ou la perte cumulé comptabilisé en capitaux propres est immédiatement sorti des capitaux propres et reclassé en résultat au poste *Gain ou perte nette sur instruments financiers* qui est inclus dans *Autres*.

Couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome

La Société désigne les contrats de change à terme et les swaps croisés sur taux d'intérêt et devises comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger autonome en monnaie étrangère. Dans cette relation de couverture d'un investissement net en devises, la variation de valeur de la partie efficace de l'instrument dérivé est comptabilisée dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* et la variation de la partie inefficace est comptabilisée en résultat net, au poste *Gain ou perte nette sur instruments financiers*.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie est composée des espèces en caisse et des soldes bancaires. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme d'une durée inférieure à trois mois et sont composés d'acceptations bancaires ou de certificats de dépôt garantis par des banques. Ces instruments regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Encaisse affectée

L'encaisse affectée est principalement composée de placements très liquides désignés à titre de réserves pour pourvoir à l'achat d'immobilisations corporelles et de fonds détenus en fidéicommiss afin de satisfaire aux exigences de certaines conventions d'emprunt à l'intérieur d'une période d'un an suivant la fin d'exercice.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants sont composées de stock, de frais payés d'avance, de dépôts et des actifs détenus en vue de la vente. Les stocks se composent principalement de pièces de rechange et de résidus de bois. Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de la juste valeur diminuée des coûts de la vente et de leur valeur comptable, et ils ne sont pas amortis tant qu'ils sont classés comme détenus en vue de la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, constituées principalement de centrales et sites de production d'énergie, sont inscrites au coût, y compris les intérêts engagés durant la période de construction de nouvelles centrales ou de sites, moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur. Elles sont amorties à compter de la date de leur mise en service selon les méthodes suivantes :

Type d'immobilisations	Méthode d'amortissement	Durée d'utilité
Sites éoliens	Linéaire, par composante	5 à 30 ans
Centrales hydroélectriques	Linéaire, par composante	20 à 40 ans
Centrales thermiques	Linéaire, par composante	20 à 25 ans
Sites solaires	Linéaire, par composante	20 à 35 ans
Les entretiens majeurs	Linéaire sur la fréquence prévue des entretiens	3 à 5 ans

Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont revus chaque année en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Toute dépréciation ou reprise de valeur est comptabilisée en résultat net sous le poste *Dépréciation*, s'il y a lieu.

Autres immobilisations incorporelles

Contrats de vente d'énergie

Les coûts attribuables à l'acquisition de contrats de vente d'énergie, de compléments de rémunération et les droits associés sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée des contrats tenant compte d'une période de renouvellement, si applicable, soit de 15 à 40 ans.

Droits d'eau

Les droits d'eau à durée de vie déterminée sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée des contrats tenant compte d'une période de renouvellement, soit de 20 à 30 ans. Les droits d'eau à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis.

Projets en développement

Les frais des projets en développement incluent les frais de conception et d'acquisition de nouveaux projets et sont reportés jusqu'au début des travaux de construction de la nouvelle centrale ou de l'extension d'une centrale existante, période à laquelle ils sont transférés dans les actifs corporels et incorporels selon le cas. La Société reporte ces frais pour les projets qu'elle estime plus probable qu'improbable de se réaliser, soit les projets sécurisés de son portefeuille de projets. Lorsqu'il n'est pas plus probable qu'un projet se réalise, les frais reportés jusqu'à cette date sont comptabilisés en charge.

Goodwill

Le *Goodwill*, représentant l'excédent de la contrepartie payée des sociétés acquises sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge, n'est pas amorti. Le *Goodwill* est soumis à un test de dépréciation annuel au 31 août de chaque année afin de déterminer si une baisse de valeur est survenue et lorsqu'un événement ou des circonstances indiquent une baisse de valeur potentielle. Les baisses de valeur sont portées aux résultats lorsqu'elles sont déterminées.

Autres actifs financiers non courants - Fonds de réserve

Les fonds de réserve représentent les fonds détenus en fidéicommiss afin de satisfaire aux exigences de certaines conventions d'emprunt non courant dont le maintien de réserves pour le service de la dette ainsi que pour pourvoir à l'entretien d'immobilisations corporelles. Les fonds de réserve sont constitués de certificats de dépôt et sont évalués au coût amorti.

Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants sont principalement composés de d'acomptes versés à des fournisseurs dans le cadre de contrats d'achat de turbines et de construction.

Coûts d'emprunt

La Société incorpore les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de ses actifs qualifiés au cours de la construction active de ceux-ci. Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif admissible sont capitalisés pendant la période de temps nécessaire pour achever et préparer l'actif pour l'utilisation ou la vente prévue. Les actifs éligibles sont des actifs qui prennent nécessairement une période substantielle de temps pour se préparer à l'utilisation ou à la vente prévue. Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Contrats de location

La Société a choisi de comptabiliser chaque composante locative et les composantes non locatives comme une seule composante de nature locative lorsque l'information ventilée n'était pas facilement disponible. La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de commencement, soit la date à laquelle le bien loué est mis à sa disposition. Chaque paiement au titre de la location est ventilé entre l'obligation locative et les charges financières. Les charges financières sont comptabilisées en résultat net sur la période de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant de l'obligation locative de chaque période.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût qui comprend ce qui suit :

- le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative ;
- le cas échéant, les paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçue ;
- le cas échéant, les coûts directs initiaux ;
- les coûts de remise en état.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location ou la durée d'utilité de l'actif sous-jacent, selon la durée la plus courte. La durée du contrat de location comprend des intervalles visés par une option de prolongation du contrat de location lorsque la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Également, la durée du contrat de location comprend des intervalles visés par une option de résiliation du contrat de location lorsque la Société a la certitude raisonnable de ne pas exercer cette option.

À la date de début, l'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés, laquelle est calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, au taux d'emprunt marginal de la Société. En général, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative comprend la valeur actualisée nette des paiements de loyers suivants :

- les paiements fixes (y compris les paiements de loyers fixes en substance), déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir ;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date du début ;
- les sommes que la Société s'attend à devoir payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle ;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer ;
- les pénalités exigées en cas de résiliation du contrat de location, si la durée du contrat de location reflète l'exercice par la Société de l'option.

Les paiements de loyer liés à des options dont le renouvellement est raisonnablement certain sont aussi inclus dans l'évaluation de l'obligation locative.

Certains contrats de location comportent des modalités de paiements de loyers variables qui peuvent dépendre des ventes ou des frais d'exploitation. Les paiements de loyers variables sont comptabilisés en résultat net au cours de la période pendant laquelle se produit la situation qui est à l'origine de ces paiements.

Réévaluation

Périodiquement, l'actif au titre du droit d'utilisation est diminué des pertes de valeurs, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la somme que la Société s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou lorsque l'évaluation de l'intention de la Société d'exercer son option d'achat, de prolongation ou de résiliation ne vaut plus. Lorsqu'une obligation locative est réévaluée pour ces raisons, un ajustement correspondant est porté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

Dépréciation de la valeur des actifs

Les actifs non courants ayant une durée d'utilité indéfinie, soit le *Goodwill* et les droits d'eau de la centrale de Buckingham, ainsi que les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être utilisées, sont soumis à un test de dépréciation au 31 août de chaque année ou s'il y a des événements déclencheurs. Ces actifs, ainsi que les actifs non courants ayant une durée d'utilité définie, sont également soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, s'il existe un indice qu'une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué, la perte est reprise à hauteur de la valeur recouvrable. La valeur comptable après la reprise ne doit toutefois pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours de périodes antérieures. Aucune perte de valeur ne peut être reprise pour le *Goodwill*.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés aux unités génératrices de trésorerie (« UGT »). Ceci correspond au plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les actifs de la Société font l'objet d'un suivi distinct, par site, ce qui correspond aux UGT du plus petit groupe identifiable.

La valeur recouvrable d'un actif, d'une UGT ou d'un regroupement d'UGTs est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont ramenés à leur valeur actualisée en utilisant un taux qui reflète l'évolution de la valeur temporelle de l'argent et les risques spécifiques à l'actif ou l'UGT. Lors de la détermination de la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la Société estime s'il y a un prix de marché pour l'actif. La méthode du revenu est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs qu'un actif, qu'une UGT ou qu'un regroupement d'UGTs générera à l'avenir. La méthode d'actualisation des flux de trésorerie consiste à établir des projections de flux de trésorerie et les convertir en une valeur actualisée en utilisant des facteurs d'actualisation.

Provisions

Une provision est comptabilisée dans l'état de la situation financière si la Société a une obligation juridique ou implicite d'effectuer un paiement au titre d'événements passés, et qu'il est probable que le règlement de cette obligation exige un paiement financier ou entraîne une perte financière, et qu'une estimation fiable peut être effectuée du montant de l'obligation. Les provisions sont évaluées selon la meilleure estimation de la direction de la Société quant au résultat en fonction des faits connus à la date de clôture.

Contreparties conditionnelles

Les contreparties conditionnelles considérées lors d'acquisitions d'actifs ou de regroupement d'entreprises représentent un accord de compensation éventuelle signé entre les parties prenantes aux contrats de vente d'actions ou d'actifs. Selon les clauses des contrats, la Société pourrait avoir des montants futurs à verser au vendeur en fonction de l'atteinte de certains critères.

Les contreparties conditionnelles relatives à des regroupements d'entreprises sont évaluées à la juste valeur au moment de l'acquisition. Les changements de la juste valeur sont comptabilisés aux résultats sous le poste *Perte nette sur instruments financiers*. Les contreparties conditionnelles relatives à l'achat d'actifs sont capitalisées aux immobilisations incorporelles au moment où elles sont encourues.

Provisions pour litiges

Les litiges font l'objet d'un suivi régulier, au cas par cas, par la direction juridique de la Société et avec l'aide de conseillers juridiques externes pour les litiges les plus significatifs ou complexes. Une provision est comptabilisée dès qu'il devient probable qu'une obligation actuelle résultant d'un événement passé nécessitera un règlement dont le montant peut être évalué de manière fiable.

Passif relatif au démantèlement

Une obligation de démantèlement est constatée à sa juste valeur dans la période au cours de laquelle une obligation juridique ou implicite est créée, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable et qu'il est probable que le règlement de cette obligation exige un paiement financier. Les coûts de démantèlement sont capitalisés à la valeur de l'immobilisation en cause et sont amortis sur la durée de vie utile restante. L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'intérêt avant impôts qui reflète l'évaluation des risques spécifiques à l'obligation. Les révisions des estimés des montants ou des délais des flux de trésorerie non actualisés ainsi que les changements des taux d'actualisation sont capitalisés à la valeur comptable des actifs à long terme connexes.

Pour les sites éoliens, la Société a une obligation soit juridique ou contractuelle de démanteler ses installations à la fin de leur exploitation commerciale. Ces coûts seraient reliés en majeure partie à l'enlèvement, au transport et à la mise au rebut des bases de béton armé qui supportent les éoliennes ainsi qu'à la revégétalisation.

Pour les centrales hydroélectriques installées sur des sites publics, la Société ne possède aucune obligation de démantèlement. Selon les baux de location des sites, ces centrales doivent être remises à la fin de la période de location au bailleur sans aucun démantèlement. Pour les autres centrales hydroélectriques, dont les sites sont privés et appartiennent à Boralex, la probabilité qu'une telle obligation survienne est faible, car le démantèlement d'une telle centrale aurait des conséquences importantes sur l'écosystème et la vie économique avoisinants. Il est normalement plus avantageux pour l'environnement, les riverains et les entreprises, de maintenir le barrage. Compte tenu de cette probabilité, aucune provision n'est comptabilisée.

Finalement, la Société a une obligation soit juridique ou contractuelle de démanteler ses parcs solaires à la fin de leur exploitation commerciale. Ces coûts seraient reliés en majeure partie à l'enlèvement, au transport et à la mise au rebut des onduleurs, des modules et des supports ainsi qu'à la revégétalisation.

Passif relatif aux investisseurs participant au partage fiscal

La Société a conclu des contrats de sociétés en commandite avec des investisseurs participant au partage fiscal « IPPF » aux États-Unis, dans le cadre d'ententes de partenariats qui répartissent les flux de trésorerie générés par les centrales solaires, ainsi que le bénéfice ou la perte imposable et les crédits d'impôt à l'investissement connexes entre les IPPF et les promoteurs des projets (les promoteurs sont habituellement la Société ainsi que des actionnaires sans contrôle). En général, les structures de partage fiscal accordent aux IPPF la majorité du bénéfice imposable et des incitatifs fiscaux liés aux énergies renouvelables des projets, ainsi qu'une plus petite partie des flux de trésorerie des projets, jusqu'à un point déterminé par contrat où les attributions sont ajustées (le « point de basculement »). Les dates du point de basculement peuvent être fixes ou dépendre du moment de l'atteinte de certaines conditions prédéterminées. Après le point de basculement, la majorité des flux de trésorerie, du bénéfice imposable et des incitatifs fiscaux liés aux énergies renouvelables des projets sont attribués aux promoteurs du projet.

À tout moment, avant et après le point de basculement des projets, la Société conserve le contrôle des projets dotés de structures de partage fiscal et, par conséquent, elle consolide les entités des projets. Lorsqu'un partenariat de partage fiscal est constitué ou acquis, la Société évalue si l'entreprise du projet doit être consolidée en fonction du droit de la Société à des rendements variables et de sa capacité à influencer les décisions financières et opérationnelles ayant une incidence sur ces rendements. En raison de la nature opérationnelle et financière des projets, et de la nature protectrice des droits normalement accordés aux IPPF, la Société a généralement l'influence nécessaire pour consolider l'entité.

Les participations des IPPF dans les partenariats représentent des passifs financiers et sont comptabilisés dans les autres passifs financiers courants et autres passifs financiers non courants à l'état consolidé de la situation financière. Les passifs relatifs aux IPPF sont initialement comptabilisés à la juste valeur lorsque la contribution initiale est reçue, ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, puis sont comptabilisés au coût amorti. Ce passif est réduit de la valeur des avantages fiscaux attribués et des distributions en espèces versées aux investisseurs participant au partage fiscal et majoré des impôts découlant des bénéfices imposables attribués et de la charge d'intérêts, laquelle est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société comptabilise la valeur des avantages fiscaux ou des impôts relatifs au bénéfice imposable attribués aux investisseurs participant au partage fiscal au poste *Autres*.

Outre ce qui précède, la Société a l'option de racheter les participations des investisseurs participant au partage fiscal au cours d'une période définie suivant le point de basculement, options qui sont comptabilisées à la juste valeur dans les autres passifs financiers courants et les autres passifs financiers non courants à l'état consolidé de la situation financière.

Impôts

La Société comptabilise les impôts sur le résultat selon la méthode de l'actif et du passif d'impôts différés. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs. Tout changement survenu dans le montant net des actifs et passifs d'impôts différés est porté aux résultats. Les actifs et passifs d'impôts différés sont déterminés en fonction des taux d'imposition et des lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour chacune des juridictions qui, selon ce qui est à prévoir, s'appliqueront au revenu imposable des périodes au cours desquelles les actifs et passifs seront recouvrés. Les actifs d'impôts différés sont constatés lorsqu'il est probable qu'ils se réaliseront. Les actifs et passifs d'impôts différés sont présentés dans les actifs et passifs non courants.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement contraignant de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles et lorsque les soldes d'impôts différés se rapportent à la même autorité fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts exigibles sont compensés lorsque l'entité dispose d'un droit juridiquement exécutoire à compenser et a l'intention de procéder au règlement sur une base nette ou de réaliser l'actif et de comptabiliser le passif simultanément.

La charge d'impôts comprend les impôts exigibles et différés. Cette charge est constatée dans le résultat net, sauf pour les impôts reliés aux éléments inclus dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* ou dans les capitaux propres, en tel cas la charge d'impôts est comptabilisée respectivement dans le *Cumul des autres éléments du résultat global* ou dans les capitaux propres.

L'actif ou le passif d'impôts exigible correspond aux obligations ou aux réclamations des périodes précédentes ou courantes des autorités fiscales qui ne sont toujours pas reçues ou payées à la fin de la période financière et est présenté dans les actifs ou passifs courants. Les impôts exigibles sont calculés en fonction du bénéfice fiscal qui diffère du résultat net. Ce calcul a été effectué en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur pour chacune des juridictions à la fin de la période financière.

La Société comptabilise un actif ou passif d'impôts différés pour toutes les différences temporaires générées par des participations dans des filiales et Coentreprises, sauf s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible et que la Société contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera.

La Société a choisi de comptabiliser les impôts futurs initiaux sur les écarts temporaires entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales résultant d'acquisition de sociétés transparentes. La contrepartie a donc été ajoutée au coût des participations acquises pour les participations enregistrées selon la méthode de la mise en équivalence.

Capitaux propres

Le capital-actions est présenté à la valeur à laquelle les actions ont été émises. Les coûts liés à l'émission d'actions, des reçus de souscription ou d'options d'achat d'actions sont présentés dans les capitaux propres, nets d'impôts, en déduction du produit d'émission.

Rémunération à base d'actions

Les options d'achat d'actions consenties à la haute direction sont évaluées à la juste valeur. Cette juste valeur est par la suite constatée dans le résultat net sur la période d'acquisition des droits basé sur la condition de service de la haute direction en contrepartie d'une augmentation du *Surplus d'apport*. La juste valeur est déterminée en utilisant le modèle Black & Scholes, qui a été conçu pour évaluer la juste valeur des options négociées en Bourse qui n'ont aucune restriction relative à l'acquisition des droits et qui sont entièrement transférables. Certaines options en cours ont des restrictions, mais, selon la Société, le modèle de Black & Scholes constitue un moyen approprié pour évaluer la juste valeur dans ces situations. La contrepartie versée par les employés à l'exercice des options sur actions est créditée au *Capital-actions*.

Les charges liées aux options sur actions sont comptabilisées sous *Administration*, et la valeur cumulée des options en cours non exercées est incluse sous *Surplus d'apport*.

Constatation des produits

La Société constate ses produits selon les méthodes suivantes :

Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération

La Société comptabilise ses produits, lesquels sont constitués de la vente d'énergie, lorsqu'elle est livrée à la sous-station de l'acheteur et qu'il n'y a aucune obligation non remplie qui pourrait avoir une incidence sur l'acceptation par l'acheteur de l'énergie.

Les compléments de rémunération (« CR »), lesquels représentent une subvention gouvernementale et prennent la forme d'une prime entre le prix de vente de l'énergie et un tarif de référence établi pour chaque contrat, sont comptabilisés au même moment que les produits de la vente d'énergie auxquels ils sont liés. Lorsque le prix de vente de l'énergie est supérieur au tarif de référence, un CR négatif est comptabilisé jusqu'à concurrence des sommes perçues depuis le début du contrat au titre du CR pour chaque contrat. Compte tenu que la Société n'a pas d'obligation légale ou implicite de payer les CR négatifs en excès des CR reçus, les montants excédentaires ne sont pas comptabilisés. Pour certains contrats CR de la Société, les CR négatifs excédentaires sont reportés aux années subséquentes afin d'être compensés contre des CR qui pourraient être générés sur la durée restante du contrat, toutefois à l'expiration du contrat tout solde net de CR négatif excédentaire sera éliminé.

Considérations variables

Les pénalités pour non-production d'électricité sont enregistrées au moment où il est hautement probable que le montant sera à payer en réduction des revenus sur la durée restante du contrat de vente d'énergie.

La Société comptabilise un revenu différé pour les sites éoliens français dont le prix de vente de l'énergie varie selon l'atteinte de niveaux de production prédéterminés selon l'arrêté tarifaire. L'estimation est révisée annuellement. Le revenu différé est inclus sous *Autres passifs non courants*.

Autres revenus

Les autres revenus sont principalement composés de revenus de gestion des coentreprises et entreprises associées et ils sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu.

Résultat net par action

Le résultat net par action de base et dilué est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A en circulation au cours de l'exercice. Le calcul du résultat par action dilué tient compte de l'impact potentiel de l'exercice de l'ensemble des instruments dilutifs, soit les options d'achat d'actions, sur le nombre théorique d'actions. Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions pour déterminer l'effet dilutif des options d'achat d'actions. Selon ces méthodes, les instruments qui ont un effet dilutif, soit lorsque le cours moyen de l'action pour la période est supérieur au prix d'exercice ou de levée, sont considérés avoir été exercés ou levés au début de la période et le produit obtenu est considéré avoir été utilisé pour racheter des actions ordinaires de la Société au cours moyen de l'action de la période.

Modifications de méthodes comptables

Modifications à l'IAS 39, l'IFRS 9 et l'IFRS 7 (Réforme des taux d'intérêt de référence) - Phase 2

Au cours de l'exercice, Boralex a adopté les modifications de la Réforme des taux d'intérêt de référence – *Phase 2 – Modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16*. L'adoption de ces modifications permet à Boralex de refléter les effets de la transition des taux interbancaires offerts vers des taux de référence alternatifs (également appelés taux d'intérêt sans risque) sans donner lieu à des incidences comptables qui ne fourniraient pas d'information utile aux utilisateurs des états financiers. Les exceptions permettent de ne pas retraiter les chiffres des périodes antérieures en fonction de ces modifications.

Les modifications des phases 1 et 2 se répercutent sur Boralex puisque la Société applique la comptabilité de couverture aux instruments exposés aux taux d'intérêt de référence. Au cours des périodes considérées, aucune modification découlant de la réforme n'a été apportée aux instruments financiers dérivés et non dérivés de Boralex qui viennent à échéance après 2021 (soit la date à laquelle les réformes devraient entrer en vigueur). Des précisions sur les instruments financiers dérivés et non dérivés touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence et un sommaire des mesures prises par Boralex pour gérer les risques liés à la réforme et à son incidence comptable, y compris l'incidence sur les relations de couverture se trouvent à la Note 21.

IAS 12. Impôts sur le résultat

En mai 2021, l'IASB a publié Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12) qui clarifie la façon dont les sociétés comptabilisent l'impôt différé pour les obligations relatives au démantèlement et les contrats de location. La principale modification est une exemption de l'exemption relative à la comptabilisation initiale, laquelle ne s'applique plus aux transactions qui donnent lieu à la fois à des différences temporaires déductibles et à des différences temporaires imposables lors de la comptabilisation initiale et donc à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé et de passifs d'impôt différé d'une même valeur. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 avec une application anticipée permise. Au 31 décembre 2021, la Société a adopté cette norme modifiée par anticipation et ce changement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 16. Immobilisations corporelles - Produit de la vente avant l'utilisation prévue

En mai 2020, l'IASB a publié Immobilisations corporelles – Produit de la vente avant l'utilisation prévue (modifications d'IAS 16). Les modifications empêchent une entité de déduire du coût d'une immobilisation corporelle le produit de la vente des éléments qui ont été produits pendant que l'immobilisation est amenée à l'emplacement et mise dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. La Société doit plutôt comptabiliser le produit de la vente, ainsi que les coûts de production, en résultat net. Au 31 décembre 2021, la Société a adopté cette norme modifiée par anticipation et ce changement n'a pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IAS 1. Présentation des états financiers

En février 2021, l'IASB a modifié IAS 1, Présentation des états financiers, pour exiger que les entités fournissent des informations sur leurs méthodes comptables significatives plutôt que sur leurs principales méthodes comptables. D'autres modifications d'IAS 1 expliquent la manière dont une entité peut identifier une méthode comptable significative. Au 31 décembre 2021, la Société a adopté cette norme modifiée par anticipation et ce changement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

Note 4. Principales sources d'incertitude

La préparation d'états financiers selon les IFRS exige que la direction utilise des estimations et des jugements qui peuvent avoir une incidence importante sur les revenus, les charges, le résultat global, les actifs et les passifs comptabilisés et les informations figurant dans les états financiers consolidés.

Les éléments qui suivent nécessitent les estimations et jugements les plus critiques de la direction :

Principales sources d'incertitude relatives aux estimations critiques de la direction

La direction établit ses estimations en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours et les mesures que la Société pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. De par leur nature, ces estimations font l'objet d'une incertitude relative à la mesure et les résultats réels pourraient être différents. Les estimations et leurs hypothèses sous-jacentes sont périodiquement passées en revue et l'incidence de toute modification est immédiatement comptabilisée.

Valeur recouvrable - Dépréciation des actifs

Annuellement au 31 août, la direction procède à un test de dépréciation de ses UGT et groupes d'UGT relatifs aux actifs incorporels à durée d'utilité indéfinie et au *Goodwill*. De plus, à chaque date de clôture, lorsqu'un indice de dépréciation survient, la Société doit procéder à un test de dépréciation des actifs à durée d'utilité déterminée et indéfinie et du *Goodwill*. Le but de ces tests est de déterminer si la valeur comptable des actifs est recouvrable. La valeur recouvrable est établie à partir des flux de trésorerie projetés sur la durée des projets et actualisés à des taux qui tiennent compte du contexte économique actuel et des estimations de la direction basées sur l'expérience passée de la Société. Les flux de trésorerie futurs prévus sont, de par leur nature, incertains, et pourraient changer de manière importante au fil du temps. Ils sont considérablement touchés par diverses hypothèses critiques comme la production anticipée, les prix de vente, les charges ainsi que les taux d'actualisation.

Taux d'actualisation

Le taux d'actualisation utilisé et estimé par la direction représente le coût moyen pondéré du capital établi pour une UGT ou un groupe d'UGT.

Production anticipée

Pour chaque installation, la Société détermine une production moyenne à long terme d'électricité, sur une base annuelle, pendant la durée de vie prévue de l'installation. Elle se fonde sur des études d'ingénieurs qui prennent en considération plusieurs facteurs importants : dans le secteur de l'énergie éolienne, les régimes de vent et les conditions météorologiques passées et la technologie des turbines; dans le secteur de l'hydroélectricité, les débits observés historiquement sur le cours d'eau, la hauteur de chute, la technologie employée et les débits réservés esthétiques et écologiques; pour l'énergie solaire, l'ensoleillement historique, la technologie des panneaux et leur dégradation prévue. D'autres facteurs sont pris en compte, notamment la topographie des sites, la puissance installée, les pertes d'énergie, les caractéristiques opérationnelles et l'entretien. Bien que la production fluctue d'une année à l'autre, elle devrait être proche de la production moyenne à long terme estimée.

Prix de vente

La Société utilise les prix de vente contractuels lorsque des contrats à prix fixe existent; les flux de trésorerie subséquents à l'échéance des contrats sont estimés à l'aide de courbes de prix projetées.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée d'utilité déterminée

La direction évalue la durée d'utilité des immobilisations corporelles et des actifs incorporels à durée d'utilité déterminée en tenant compte de l'estimation de la période pendant laquelle la Société s'attend à pouvoir utiliser un actif. Cette estimation de la durée d'utilité fait l'objet d'une révision annuelle dans le cadre de laquelle les effets de tout changement sont comptabilisés de manière prospective. La même durée d'utilité est ensuite utilisée dans les estimations de renouvellement des obligations locatives et le démantèlement prévu des installations.

Obligations locatives

Les obligations locatives sont calculées par l'actualisation des paiements de loyer futurs sur la durée du bail. Pour ce faire, la direction doit notamment estimer les taux d'actualisation et la durée des baux en tenant compte des options de renouvellement et de terminaison applicables.

Passif relatif au démantèlement

Les coûts de restauration futurs, exigés soit par entente contractuelle, soit par la loi, sont comptabilisés selon la meilleure estimation de la direction. Cette estimation est calculée à la fin de chaque période et tient compte des déboursés actualisés prévus pour chaque actif concerné. Les estimations dépendent notamment des coûts de la main-d'œuvre, de l'efficacité des mesures de remise en état et de restauration et des taux d'actualisation. La direction estime aussi le moment des dépenses, lequel peut changer selon les activités d'exploitation poursuivies. Les coûts futurs prévus sont, de par leur nature, incertains, et pourraient changer de manière importante au fil du temps. Donc, compte tenu des connaissances actuelles, il est raisonnablement possible qu'au cours des exercices suivants, des écarts entre la réalité et l'hypothèse requièrent un ajustement significatif de la valeur comptable du passif concerné.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie selon des modèles de flux de trésorerie actualisés et nécessite l'utilisation d'hypothèses à l'égard du montant et du calendrier des flux de trésorerie futurs estimatifs, ainsi que pour de nombreuses autres variables. Pour déterminer ces hypothèses, des données externes du marché facilement observables sont utilisées lorsque disponibles. Autrement, la direction établit ses meilleures estimations quant à celles qui seraient utilisées par les intervenants du marché pour ces instruments. Puisqu'elles sont fondées sur des estimations, les justes valeurs peuvent ne pas être réalisées dans le cadre d'une vente réelle ou d'un règlement immédiat de ces instruments. La note 20 des présents états financiers explique plus en détail ces bases de calcul et les estimations utilisées.

Hierarchie des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur

Le classement des instruments financiers pour lesquels la juste valeur est présentée dans les états financiers est en fonction des niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés pour des actifs et passifs identiques ;
- Niveau 2 : consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données, autres que des prix cotés, observables directement ou indirectement sur le marché ;
- Niveau 3 : consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Le classement de la juste valeur d'un instrument financier dans son intégralité dans un de ces niveaux doit être déterminé en fonction du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur de cet instrument financier dans son intégralité.

Regroupements d'entreprises

La Société procède à un certain nombre d'estimations critiques lorsqu'elle attribue la juste valeur aux actifs acquis et aux passifs repris dans le cadre d'une acquisition d'entreprise. La juste valeur estimative des immobilisations corporelles et des contrats de vente d'électricité est calculée au moyen de techniques d'évaluation, telle que la méthode des flux de trésorerie actualisés, tenant compte d'hypothèses critiques comme la production anticipée, les prix de vente, les charges et le taux d'actualisation. Lorsqu'il y a une contrepartie conditionnelle, la direction doit également utiliser son jugement pour déterminer le montant de contrepartie conditionnelle à comptabiliser dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. La direction évalue selon les clauses des contrats les montants futurs à verser au vendeur en fonction de la probabilité de réalisation des conditions à rencontrer pour le paiement de celles-ci.

Principales sources d'incertitude relatives aux jugements critiques de la direction

Indices de dépréciation des actifs

À chaque date de présentation de l'information financière, la direction doit utiliser son jugement pour évaluer s'il existe un quelconque indice que des actifs corporels et incorporels aient pu se déprécier. Le cas échéant, la Société procède à un test de dépréciation de ces UGT et groupes d'UGT afin de déterminer si la valeur comptable des actifs est recouvrable. Les tests de dépréciation utilisent diverses estimations de la direction tel que décrit à la section précédente.

La question à savoir s'il est survenu un événement ou un changement de circonstances indiquant que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être recouvrable exige l'exercice du jugement de la direction. La direction se base sur différents indices pour établir son jugement notamment, sans s'y limiter, les changements négatifs dans le secteur ou la conjoncture économique, les changements dans le degré ou le mode d'utilisation de l'actif, une performance économique de l'actif inférieur à celle attendue ou une variation importante des taux de rendement ou d'intérêt du marché.

Détermination de la phase de développement

La Société capitalise les frais de développement de ses projets au cours de la période précédant la mise en service de ces derniers, soit les projets sécurisés de son portefeuille de projets. La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle résultant de la phase de développement commence au moment où un projet donné satisfait aux critères de capitalisation de l'IAS 38 « Immobilisations incorporelles ». La détermination de ce moment nécessite qu'un jugement significatif soit posé par la direction. La question à savoir s'il est survenu un événement ou un changement de circonstances indiquant qu'un projet a atteint la phase de développement dépend de différents facteurs, notamment la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle, l'intention de la direction d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à mettre en service le projet, la façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables, la disponibilité de ressources techniques et financières appropriées pour achever le développement ainsi que la capacité de la direction à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet au cours de son développement.

Regroupement d'entreprises ou acquisitions d'actifs

Lors de l'acquisition d'un projet en développement, la direction doit utiliser son jugement pour déterminer si la transaction constitue un regroupement d'entreprises selon la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » ou une acquisition d'actifs. La direction évalue qu'une transaction est définie comme un regroupement d'entreprises lorsqu'un projet en développement acquis a franchi les étapes déterminantes visant l'obtention de ses permis de construction, de son financement et d'un contrat de vente d'énergie ou de complément de rémunération.

Consolidation

Une part de jugement importante est requise pour évaluer si la structure de certaines participations représente un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur les activités de l'entreprise. L'évaluation par la direction du contrôle, du contrôle conjoint ou de l'influence notable sur une entreprise a une incidence significative sur le traitement comptable requis pour notre participation dans celle-ci. La direction doit porter un jugement important concernant les activités pertinentes d'une entité ainsi que sur le pouvoir qu'elle détient sur celles-ci. Les activités pertinentes d'une entité peuvent évoluer au fil du temps et font l'objet d'une révision périodique.

Note 5. Regroupement d'entreprises

2021

Acquisition de participations dans des parcs solaires aux États-Unis

Le 29 janvier 2021, Boralex a conclu l'acquisition des participations majoritaires de Centaurus Renewable Energy LLC (« CRE ») dans un portefeuille de sept parcs solaires aux États-Unis qu'elle avait annoncée en décembre 2020, pour une contrepartie de 275 M\$ (213,6 M\$ US), incluant les ajustements prévus dans les conventions d'acquisition. Boralex détient des participations variant de 50 % à 100 % des parts alors que d'autres investisseurs conserveront des participations minoritaires dans les projets. Pour trois des sept projets, il y a des investisseurs participant au partage fiscal. La puissance installée totale de ces parcs est de 209 MWac, alors que les participations acquises, représentent une puissance installée nette appartenant à Boralex de 118 MWac. Cinq de ces parcs sont situés dans l'état de la Californie, un est situé dans l'état de l'Alabama et un autre dans l'état de l'Indiana. Les actifs ont été mis en service entre 2014 et 2017 et bénéficient de contrats d'achat d'électricité ("CAÉ") à long terme qui viendront à échéance entre 2029 et 2046 avec une durée moyenne pondérée résiduelle de près de 21,5 ans. Au 31 décembre 2021, les frais de transaction s'élevaient à 6 M\$, dont 3 M\$ encourus en 2020.

Sites acquis	% de participation de Boralex	Échéance des CAÉ	Puissance installée (MWac)	Part de Boralex puissance installée (MWac)
IMS	100 %	Juillet 2029	9	9
Westlands	50 %	Février 2034	18	9
Lancaster	100 %	Décembre 2034	3	3
Kettleman	50 %	Août 2040	20	10
Five Points	50 %	Octobre 2041	60	30
Lafayette	60 %	Décembre 2045	79	47
Frontier	50 %	Juillet 2046	20	10
Total			209	118

Le tableau suivant reflète la répartition du prix d'achat des actions :

(en millions)	Répartition préliminaire		Répartition finale	
	(en \$)	(en \$ US)	(en \$)	(en \$ US)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	2	3	2
Clients, autres débiteurs et autres actifs courants	3	2	3	2
Immobilisations corporelles	333	259	314	244
Actifs au titre du droit d'utilisation	24	18	24	19
Immobilisations incorporelles (Contrats de vente d'énergie)	224	175	220	171
Goodwill	1	1	3	3
Passifs courants	(2)	(2)	(2)	(2)
Passifs financiers assumés (IPPF)	(47)	(37)	(30)	(23)
Obligations locatives	(24)	(18)	(24)	(19)
Passif relatif au démantèlement	(18)	(14)	(18)	(14)
Actionnaires sans contrôle	(220)	(171)	(218)	(169)
Actif net acquis	277	215	275	214
Moins : Trésorerie et équivalents de trésorerie	(3)	(2)	(3)	(2)
Plus : Ajustements de prix d'acquisition à recevoir	—	—	2	1
Contrepartie nette versée pour l'acquisition	274	213	274	213

La détermination finale de l'allocation du prix d'achat a été établie selon la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition. Le poste *Clients et autres débiteurs* acquis lors de la transaction a une juste valeur de 3 M\$ et a été encaissé en totalité au courant de l'année 2021. Boralex a comptabilisé la part des actionnaires sans contrôle selon la quote-part ne donnant pas le contrôle dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise.

Depuis la date d'acquisition, la Société acquise a contribué en 2021 aux produits de la vente d'énergie pour un montant de 38 M\$ (31 M\$ US) et a engendré un résultat net de 1 M\$ (1 M\$ US). Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2021, la direction estime que les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération consolidés au 31 décembre 2021 auraient été de 2 M\$ (1 M\$ US) supérieurs, soit de 673 M\$ et le résultat net aurait été de 26 M\$. Ces estimations se fondent sur l'hypothèse que les ajustements à la juste valeur marchande qui ont été apportés à la date d'acquisition auraient été les mêmes si la transaction avait eu lieu le 1^{er} janvier 2021.

2020

Acquisition des parcs éoliens Le Plateau I, Des Moulins I et Des Moulins II

Le 30 novembre 2020, Boralex a annoncé la clôture de l'acquisition de la totalité de la participation de 49 % de la Caisse de dépôts et placements du Québec (CDPQ) dans trois parcs éoliens au Québec, déjà détenus à 51 % par Boralex. Le tout pour une contrepartie en espèce de 121 M\$ (98 M\$ net de la trésorerie acquise), à laquelle pourrait s'ajouter une contrepartie conditionnelle pouvant atteindre 4 M\$ sous réserve du règlement de certaines conditions futures à rencontrer.

La participation de 49 % de la CDPQ représente 145 MW de puissance installée nette et les trois parcs éoliens représentent un total de 296 MW de puissance. Ces parcs bénéficient de contrats d'achat d'électricité (CAE) à long terme conclus avec Hydro-Québec Distribution, expirant entre 2032 et 2033. La contrepartie a été payée par Boralex à même sa facilité de crédit rotatif.

Cette transaction a engendré des coûts d'acquisition de 1 M\$ qui ont été comptabilisés sous les frais d'acquisition dans l'état consolidé des résultats de 2020. La Société a comptabilisé l'acquisition selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». L'état de la situation financière et les résultats de cette acquisition sont consolidés depuis le 30 novembre 2020.

Disposition présumée des participations dans des Coentreprises

La perte sur réévaluation à la juste valeur des participations dans des Coentreprises de 51% dans LP I, DM I et II est de 7 M\$ et les impacts fiscaux de la transaction liés aux sites acquis sont comptabilisés sous les postes *Autres* et *Charge (Recouvrement) d'impôts sur le résultat*, respectivement, dans l'état consolidé des résultats de l'exercice.

(en millions de dollars canadiens)	Total
Valeur comptable des participations dans des Coentreprises	147
Juste valeur des participations dans des Coentreprises	140
Perte sur réévaluation à la juste valeur des participations que Boralex détenait déjà	(7)
Impacts fiscaux de la transaction	16
Gain total sur réévaluation	9

Le tableau suivant reflète la détermination du prix d'achat et la juste valeur des actifs nets acquis :

(en millions de dollars canadiens)	Répartition finale
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23
Clients et autres débiteurs	11
Immobilisations corporelles	356
Actifs au titre du droit d'utilisation	23
Contrats de vente d'énergie	336
Goodwill	27
Autres actifs non courants	22
Passifs courants	(9)
Emprunts non courants assumés	(435)
Obligations locatives	(23)
Passifs d'impôts différés	(27)
Passif relatif au démantèlement	(17)
Autres passifs financiers non courants	(13)
Actifs nets acquis	274
Moins :	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(23)
Contreparties conditionnelles non courantes	(4)
Valeur des flux de trésorerie après échéance du contrat de vente d'énergie	(9)
Juste valeur des participations que Boralex détenait déjà (51 %)	(140)
Contrepartie totale en espèce versée pour l'acquisition	98

La détermination finale de l'allocation du prix d'achat par actif net acquis a été établie selon la juste valeur à la date d'acquisition. Le poste *Clients et autres débiteurs* acquis lors de la transaction avait une juste valeur de 11 M\$ et la Société a encaissé la totalité au courant de l'exercice 2021. Le *Goodwill* représente les impôts différés. Aux fins fiscales, le *Goodwill* n'est pas un élément déductible.

Lors de l'acquisition de sa participation de 51 % en 2018, Boralex avait acquis les droits d'options d'achat pour l'acquisition de la participation minoritaire détenue par la CDPQ dans les sites LP I et DM I et II à l'expiration de la durée initiale des contrats de vente d'énergie. Ces options ont été annulées et décomptabilisées lors de l'acquisition de la participation de la CDPQ.

La Société acquise le 30 novembre 2020 a contribué en 2020 aux produits de la vente d'énergie pour un montant de 9 M\$ et a engendré une perte nette de 2 M\$. Si l'acquisition avait eu lieu le 1^{er} janvier 2020, la Direction estime que les produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération consolidés au 31 décembre 2020 auraient été de 79 M\$ supérieurs, soit de 698 M\$ et le résultat net aurait été de 60 M\$. Ces estimations se fondent sur l'hypothèse que les ajustements à la juste valeur marchande qui ont été apportés à la date d'acquisition auraient été les mêmes si la transaction avait eu lieu le 1^{er} janvier 2020.

Note 6. Immobilisations corporelles

(en millions de dollars canadiens)	Sites éoliens	Centrales hydroélectriques	Centrales thermiques	Sites solaires	Corporatif	Total
Exercice clos le 31 décembre 2020 :						
Solde au début de l'exercice	2 279	364	19	30	23	2 715
Écart de conversion	75	(2)	—	1	1	75
Acquisitions	123	3	—	6	2	134
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises (note 5)	356	—	—	—	—	356
Amortissement	(141)	(14)	(4)	(2)	(3)	(164)
Dépréciation	(2)	—	(3)	—	—	(5)
Autres	1	—	—	—	—	1
Solde à la fin de l'exercice	2 691	351	12	35	23	3 112
Au 31 décembre 2020 :						
Coût	3 584	455	60	50	41	4 190
Amortissement cumulé	(893)	(104)	(48)	(15)	(18)	(1 078)
Valeur nette comptable	2 691	351	12	35	23	3 112
Exercice clos le 31 décembre 2021 :						
Solde au début de l'exercice	2 691	351	12	35	23	3 112
Écart de conversion	(99)	(1)	—	(11)	(1)	(112)
Acquisitions	74	4	—	38	2	118
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises (note 5)	—	—	—	314	—	314
Cession d'actifs	(3)	—	(6)	—	—	(9)
Amortissement	(153)	(14)	(2)	(11)	(3)	(183)
Dépréciation	(2)	—	—	—	—	(2)
Autres	(6)	—	(4)	1	(2)	(11)
Solde à la fin de l'exercice	2 502	340	—	366	19	3 227
Au 31 décembre 2021 :						
Coût	3 548	458	—	392	40	4 438
Amortissement cumulé	(1 046)	(118)	—	(26)	(21)	(1 211)
Valeur nette comptable	2 502	340	—	366	19	3 227

Les immobilisations comprennent des sites en construction pour un montant de 44 M\$ (41 M\$ au 31 décembre 2020).

Au 31 décembre 2021, un montant de 13 M\$ (10 M\$ en 2020) des acquisitions d'immobilisations corporelles n'est pas encore payé et est inclus dans les *Fournisseurs et autres créditeurs*.

Note 7. Contrats de location

Le tableau suivant présente la variation et la répartition des actifs au titre du droit d'utilisation :

(en millions de dollars canadiens)	Note	Terrains ⁽¹⁾	Immeubles	Autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2020 :					
Solde au début de l'exercice		235	18	7	260
Écart de conversion		7	—	—	7
Révision d'estimation des flux de trésorerie		29	—	—	29
Additions		13	1	3	17
Dispositions		(1)	—	—	(1)
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	5	23	—	—	23
Amortissement		(15)	(3)	(1)	(19)
Solde à la fin de l'exercice		291	16	9	316
Au 31 décembre 2020 :					
Coût		337	20	11	368
Amortissement cumulé		(46)	(4)	(2)	(52)
Valeur nette comptable		291	16	9	316
Exercice clos le 31 décembre 2021 :					
Solde au début de l'exercice		291	16	9	316
Écart de conversion		(10)	(1)	(1)	(12)
Révision d'estimation des flux de trésorerie	11, a)	57	—	—	57
Additions		43	1	3	47
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises	5	24	—	—	24
Amortissement		(18)	(2)	(2)	(22)
Autre		(2)	—	(1)	(3)
Solde à la fin de l'exercice		385	14	8	407
Au 31 décembre 2021 :					
Coût		445	20	11	476
Amortissement cumulé		(60)	(6)	(3)	(69)
Valeur nette comptable		385	14	8	407

⁽¹⁾ Comprend la valeur nette comptable des coûts de remise en état des terrains de 126 M\$ au 31 décembre 2021 (83 M\$ au 31 décembre 2020).

a) La direction a procédé à sa revue annuelle des taux d'inflation et d'actualisation de certains contrats de location ainsi que des coûts de remise en état des immobilisations. À la suite de ces révisions d'hypothèses, les *Actifs au titre de droits d'utilisation* et le *Passif relatif au démantèlement* ont augmenté de 47 M\$ et les *Actifs au titre de droits d'utilisation* et les *Obligations locatives* ont augmenté de 10 M\$.

Au 31 décembre 2021, les flux de trésorerie ont été actualisés en utilisant des taux d'intérêt avant impôts qui reflètent l'évaluation des risques spécifiques au contrat de location variant entre 0,05 % et 5,50 % pour déterminer l'actif et le passif au titre du droit d'utilisation.

Les sorties de fonds liés aux obligations locatives pour 2021 ont totalisé 23 M\$ (20 M\$ en 2020).

Note 8. Immobilisations incorporelles et Goodwill

	Autres immobilisations incorporelles					
(en millions de dollars canadiens)	Contrats de vente d'énergie	Droits d'eau	Projets en développement	Autres actifs incorporels	Total	Goodwill
Exercice clos le 31 décembre 2020 :						
Solde au début de l'exercice	599	89	5	7	700	188
Écart de conversion	24	—	—	—	24	7
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises (note 5)	336	—	—	—	336	27
Acquisitions	11	—	8	4	23	—
Amortissement	(50)	(3)	—	(1)	(54)	—
Autres	—	—	(2)	—	(2)	—
Solde à la fin de l'exercice	920	86	11	10	1 027	222
Au 31 décembre 2020 :						
Coût	1 223	117	11	14	1 365	222
Amortissement cumulé	(303)	(31)	—	(4)	(338)	—
Valeur nette comptable	920	86	11	10	1 027	222
Exercice clos le 31 décembre 2021 :						
Solde au début de l'exercice	920	86	11	10	1 027	222
Écart de conversion	(30)	—	—	—	(30)	(7)
Acquisition par voie de regroupement d'entreprises (note 5)	220	—	—	—	220	3
Acquisitions	12	—	9	3	24	—
Amortissement	(88)	(3)	—	(1)	(92)	—
Autres	(1)	—	(1)	—	(2)	—
Solde à la fin de l'exercice	1 033	83	19	12	1 147	218
Au 31 décembre 2021 :						
Coût	1 407	117	19	18	1 561	218
Amortissement cumulé	(374)	(34)	—	(6)	(414)	—
Valeur nette comptable	1 033	83	19	12	1 147	218

La durée d'amortissement moyenne pondérée des actifs incorporels à durée d'utilité déterminée se détaille ainsi :

Contrats de vente d'énergie	19 ans
Droits d'eau	26 ans

Les *Droits d'eau* de la centrale hydroélectrique de Buckingham, qui s'élèvent à 38 M\$ en 2021 et 2020, ne sont pas amortis puisqu'ils ont une durée d'utilité indéfinie. Les *Projets en développement* comprennent majoritairement des projets éoliens en Europe. Les *Autres actifs incorporels* sont composés majoritairement d'un logiciel de gestion intégré et des licences pour des projets éoliens en développement.

Le tableau suivant présente la part afférente du *Goodwill* de chacun des groupes d'UGT :

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Éolien Canada	84	84
Éolien France	90	98
Hydroélectrique Canada et États-Unis	40	40
Solaire États-Unis	4	—
	218	222

Au 31 août 2021, des tests de dépréciation annuels ont été effectués sur les goodwill et sur les droits d'eau à durée de vie indéfinie de la centrale de Buckingham. Pour tous les tests, la valeur recouvrable des groupes d'UGT basée sur la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie excède leurs valeurs comptables. Des modèles de flux de trésorerie actualisés ont été utilisés, lesquels incorporent des projections de flux de trésorerie pour des périodes allant de 25 à 40 ans, et un taux d'actualisation entre 3,18 % et 4,38 %.

Note 9. Emprunts

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				Devise d'origine ⁽²⁾	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Note	Échéance	Taux ⁽¹⁾				
Emprunts corporatifs						
Canada						
Crédit rotatif	a)	2026	1,66	169	241	119
Prêt à terme CDPQ/FSTQ		2028	5,64		300	300
Total emprunts corporatifs					541	419
Emprunts projets						
Canada						
Prêt à terme :						
Centrale hydroélectrique Ocean Falls		2024	6,55		—	4
Parcs éoliens Thames River		2031	7,05		103	112
Parc éolien Témiscouata I		2032	5,13		37	39
Parc éolien LP I		2032	3,88		162	176
Parc éolien Témiscouata II		2033	5,58		98	102
Parcs éoliens DM I et II		2033	5,83		239	252
Parc éolien Port Ryerse		2034	3,80		24	26
Parc éolien Frampton		2035	4,11		56	59
Parc éolien Côte-de-Beaupré		2035	4,16		49	51
Parc éolien Niagara Region Wind Farm (« NRWF »)		2036	2,65		726	759
Parc éolien Moose Lake		2043	4,54		46	47
Centrale hydroélectrique Jamie Creek		2054	5,42		55	55
Centrale hydroélectrique Yellow Falls		2056	4,91		71	72
Autres dettes		—	—		1	6
					1 667	1 760
France						
Facilité de construction :						
Projets du portefeuille Boralex Energy Investments	b)	2023	0,65	23	33	—
Prêt à terme :						
CDPQ Revenu Fixe Inc.		2024	4,05	40	57	62
Parcs et projets éoliens du portefeuille Boralex Production		2030	0,89	110	158	216
Parc éolien Val aux Moines		2034	1,33	13	19	22
Parcs et projets éoliens du portefeuille Boralex Énergie France		2036	1,50	192	276	329
Parcs et projets éoliens du portefeuille Sainte-Christine		2041	1,36	489	702	752
Autres dettes		—	—	3	4	4
					870	1 249
					1 249	1 385
États-Unis						
Billet américain de premier rang garanti		2026	3,51	30	38	45
Prêt à terme:						
Parcs solaires du portefeuille Boralex US Solar	c)	2028	2,73	148	187	—
					178	225
					225	45
Total emprunts projets					1 048	3 141
					3 141	3 190
Emprunts - Solde du capital						
				3,06	3 682	3 609
Part à moins d'un an des emprunts					(220)	(229)
Frais de transactions, net de l'amortissement cumulé					(79)	(93)
					3 383	3 287

⁽¹⁾ Taux moyens pondérés ajustés pour tenir compte de l'effet des swaps de taux d'intérêt et calculés selon la méthode du taux effectif, s'il y a lieu.

⁽²⁾ Les devises d'origine sont en CAD (Canada), EUR (France), USD (États-Unis) et une partie du solde du crédit rotatif au 31 décembre 2021 est en USD.

a) Refinancement du crédit rotatif

En septembre 2021, Boralex a obtenu une prolongation de trois ans du terme de sa facilité de crédit rotative et facilité de lettre de crédit pour un total de 525 M\$ jusqu'en septembre 2026 ainsi qu'une réduction du taux d'intérêt sur sa marge de crédit. Subséquentement, la facilité de crédit s'est qualifiée comme prêt durable pour lequel des objectifs ESG annuels doivent être atteints. De plus, l'entente bonifie la clause accordéon qui augmente à 150 M\$ laquelle permettra à Boralex d'avoir accès dans le futur à une somme additionnelle aux mêmes termes et conditions que la marge de crédit.

b) Tirage sur la facilité de construction

Au 31 décembre 2021, Boralex a tiré 33 M\$ (23 M€) sur la facilité de construction d'un montant de 182 M\$ (125 M€) clôturé en janvier 2020 pour le financement de la construction de projets éoliens et solaires en France.

c) Acquisition de participations dans des parcs solaires aux États-Unis

En marge de l'acquisition, Boralex a clôturé un financement à long terme de 192 M\$ (149 M\$ US). Le taux d'intérêts sur le prêt est variable et basé sur le LIBOR, ajusté d'une marge. La Société a conclu un swap de taux d'intérêt pour ce prêt afin de couvrir environ 90 % des flux monétaires d'intérêt anticipés. Compte tenu de ce swap, la portion fixée du taux sera de 2,83 %. Le prêt sera amorti sur une période de 25 ans.

Part à moins d'un an des emprunts

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Prêts à terme - projets	220	217
Financement relais de la taxe sur la valeur ajoutée ⁽¹⁾	—	12
	220	229

⁽¹⁾ Financement temporaire des paiements de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) payés pour les sites en construction en France.

Ratios financiers et garanties

Les conventions d'emprunt comprennent certaines restrictions dans l'utilisation des liquidités des filiales de la Société. Certains ratios financiers tels des ratios de couverture du service de la dette et ratio dette-équité doivent également être rencontrés sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle.

Les emprunts incluent des facilités de lettre de crédit ayant un montant total autorisé de 304 M\$ au 31 décembre 2021 (335 M\$ en 2020). Au 31 décembre 2021, 152 M\$ a été utilisé sur les lettres de crédit émises (174 M\$ en 2020).

Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des actifs donnés en garantie des emprunts est de 3 607 M\$ (3 927 M\$ au 31 décembre 2020). Les prêts à terme des projets sont sans recours envers leur société mère.

Au 31 décembre 2021 et 2020, la direction juge que Boralex et ses filiales respectent l'ensemble de leurs ratios et engagements financiers.

Note 10. Impôts

L'analyse de la charge d'impôts sur le résultat est la suivante :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Impôts exigibles :		
Charge d'impôts exigibles de l'année	9	9
	9	9
Impôts différés :		
Écarts de taux de l'année en comparaison des taux d'impôts différés	—	(1)
Charge (Économie) d'impôts différés liées aux différences temporaires	7	(4)
Provision pour moins-value	2	—
Charge d'impôts relativement aux exercices antérieurs	—	1
	9	(4)
Charge d'impôts sur le résultat	18	5

Note 10. Impôts (suite)

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat, calculé à partir des taux d'imposition statutaires prévalant au Canada, avec la charge d'impôts sur le résultat figurant dans les états financiers se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020
Résultat net avant impôts	44	66
Taux combiné d'imposition de base du Canada et des provinces	26,59 %	26,59 %
Charge d'impôts sur le résultat selon le taux statutaire	12	18
Augmentation (diminution) d'impôts découlant des éléments suivants :		
Éléments non déductible (non imposables)	5	(11)
Écarts de taux réglementaire d'imposition des établissements étrangers	1	1
Écarts de taux de l'année en comparaison des taux d'impôts différés	(1)	(2)
Autres et provision pour moins-value	1	(1)
Charge d'impôts effectifs	18	5
(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Passif d'impôts différés	(174)	(137)

La variation des impôts différés par nature se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 1 ^{er} janvier 2021	Comptabilisé dans le résultat global	Comptabilisé en résultat net	Au 31 décembre 2021
Actif d'impôts différés liés aux pertes reportables	181	—	(22)	159
Instruments financiers	20	(27)	(1)	(8)
Provisions	7	—	2	9
Participations dans les Coentreprises et entreprises associées	(70)	(4)	(2)	(76)
Écarts temporels entre l'amortissement comptable et fiscal	(262)	—	8	(254)
Écarts de conversion	(2)	3	2	3
Frais de financement et autres	(11)	—	4	(7)
Total passifs d'impôts différés	(137)	(28)	(9)	(174)

(en millions de dollars canadiens)	1 ^{er} janvier 2020	Comptabilisé dans le résultat global	Comptabilisé en résultat net	Acquisition d'entreprises (note 5)	Comptabilisé au Capital-actions	Au 31 décembre 2020
Actif d'impôts différés liés aux pertes reportables	213	—	(32)	—	—	181
Instruments financiers	3	19	(5)	3	—	20
Provisions	2	—	(3)	8	—	7
Participations dans les Coentreprises et entreprises associées	(113)	3	40	—	—	(70)
Écarts temporels entre l'amortissement comptable et fiscal	(236)	—	13	(39)	—	(262)
Écarts de conversion	3	(2)	(3)	—	—	(2)
Frais de financement et autres	(8)	—	(6)	1	2	(11)
Total passifs d'impôts différés	(136)	20	4	(27)	2	(137)

Les différences temporaires déductibles, pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ont été comptabilisés à l'actif d'impôts différés dans l'état de la situation financière compte tenu de la suffisance des résultats imposables futurs prévus.

Note 11. Passif relatif au démantèlement

Pour les sites éoliens et les parcs solaires, la Société a une obligation soit juridique ou contractuelle de démanteler ses installations à la fin de leur exploitation commerciale. Ces coûts seraient reliés en majeure partie au retrait, au transport et à la mise au rebut des bases de béton armé qui supportent les éoliennes, et des onduleurs, des modules et des supports pour les parcs solaires, ainsi qu'à la revégétalisation. Au 31 décembre 2021, les flux de trésorerie ont été actualisés en utilisant des taux d'intérêt avant impôts qui reflètent l'évaluation des risques spécifiques à l'obligation variant entre 0,70 % et 3,46 % (0,66 % et 2,87 % au 31 décembre 2020) pour déterminer le passif non courant relatif au démantèlement.

Les tableaux suivants illustrent la variation du passif relatif au démantèlement :

(en millions de dollars canadiens)	Note	2021	2020
Solde au 1^{er} janvier		128	90
Écart de conversion		(7)	5
Passif repris dans le cadre d'un regroupement d'entreprises	5	18	17
Révision d'estimation des flux de trésorerie	7	47	10
Nouvelles obligations		8	4
Charge de désactualisation incluse dans les charges financières		3	2
Autres		(1)	—
Solde au 31 décembre		196	128
Part à moins d'un an du passif relatif au démantèlement ⁽¹⁾		(5)	—
		191	128

⁽¹⁾ Inclut dans les *Fournisseurs et autres créditeurs*.

Note 12. Capital-actions, surplus d'apport et dividendes

Le capital-actions de Boralex consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A et en un nombre illimité d'actions privilégiées. Les actions de catégorie A sont des actions sans valeur nominale conférant à chacun de leurs détenteurs le droit de voter à toute assemblée des actionnaires, de recevoir tout dividende déclaré par la Société à leur égard et de se partager le reliquat des biens lors de la dissolution de la Société. Les actions privilégiées sont sans valeur nominale et ont été créées afin d'offrir une souplesse additionnelle à la Société en vue de financements futurs, d'acquisitions stratégiques et d'autres opérations. Elles peuvent être émises en séries et chaque série comportera le nombre d'actions déterminé par le conseil d'administration avant une telle émission. Aucune action privilégiée n'était émise au 31 décembre 2020 et 2021.

Le surplus d'apport de la Société correspond à la valeur cumulée des options d'achat d'actions en cours non exercées consenties aux membres de la direction et aux employés clés.

Le capital-actions de la Société a évolué de la manière suivante entre le 31 décembre 2020 et 2021 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Note	Capital-actions	
		Nombre d'actions	Montant
Solde au 1^{er} janvier 2020		96 464 460	1 125
Émission d'actions, net des frais liés à l'émission d'actions	a)	6 081 200	194
Exercice d'options	13	70 993	1
Solde au 31 décembre 2020		102 616 653	1 320
Exercice d'options	13	2 049	—
Solde au 31 décembre 2021		102 618 702	1 320

a) Le 28 août 2020, la Société a annoncé la clôture d'un placement public d'actions de catégorie A pour un produit brut de 201 M\$ et un produit net de 194 M\$ a été enregistré (net des frais reliés à l'émission et des impôts de 7 M\$).

Dividendes versés

La Société a versé le 15 mars, le 15 juin, le 16 septembre et le 15 décembre 2021 des dividendes pour un montant totalisant 68 M\$ (66 M\$ en 2020).

Le 10 février 2022, un dividende de 0,1650 \$ par action ordinaire a été déclaré et sera versé le 15 mars 2022, pour les porteurs inscrits à la fermeture des marchés le 28 février 2022.

Note 13. Rémunération à base d'actions

La Société a mis en place un régime d'intéressement à long terme en vertu duquel elle peut octroyer des options d'achat d'actions aux membres de la direction et aux employés clés de la Société. En vertu de ce régime, 4 500 000 actions de catégorie A ont été réservées pour émission. Le prix de levée des options octroyées avant le 2 mars 2017 correspond au cours de clôture des actions de catégorie A à la cote le jour précédant la date d'octroi, alors que le prix de levée des options octroyées depuis le 2 mars 2017 correspond à la moyenne du cours de clôture des actions de catégorie A à la cote les cinq jours précédant la date d'octroi. Les options sont acquises à raison de 25 % par année commençant l'année suivant l'octroi. Toutes les options ont un terme de dix ans. Ce régime est déterminé comme étant réglé en titres de capitaux propres.

Les options d'achat d'actions se détaillent comme suit pour les exercices clos les 31 décembre :

	2021		2020	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
En circulation au début de l'exercice	277 705	18,78	312 213	16,29
Attribuées	49 535	35,64	52 609	29,41
Exercées	(2 049)	16,65	(70 993)	14,62
Annulées	(2 245)	32,80	(16 124)	23,53
En circulation à la fin de l'exercice	322 946	21,29	277 705	18,78
Options pouvant être levées à la fin de l'exercice	210 816	17,21	168 364	15,87

Les options suivantes étaient en circulation au 31 décembre 2021 :

	Options en circulation		Options pouvant être levées		
	Nombre d'options	Prix de levée	Nombre d'options	Prix de levée	Année d'expiration
Attribuées en					
2013	10 750	10,29	10 750	10,29	2023
2014	32 990	12,90	32 990	12,90	2024
2015	37 382	13,87	37 382	13,87	2025
2016	34 306	16,65	34 306	16,65	2026
2017	25 149	22,00	25 149	22,00	2027
2018	30 295	18,91	25 621	18,91	2028
2019	59 434	18,44	31 765	18,44	2029
2020	44 327	29,41	12 853	29,41	2030
2021	48 313	35,64	—	35,64	2031
	322 946	21,29	210 816	17,21	

La juste valeur de chaque option attribuée a été établie avec le modèle Black & Scholes. Les hypothèses utilisées pour ces calculs des justes valeurs des options sont détaillées ci-dessous :

	2021	2020
Prix des actions à la date d'attribution	35,05	28,45
Prix de levée	35,64	29,41
Taux annuel de dividende prévu	2,68 %	3,98 %
Terme prévu	6 ans	10 ans
Volatilité prévue	29,08 %	32,96 %
Taux d'intérêt sans risque	1,52 %	0,93 %
Moyenne pondérée de la juste valeur par option	8,01	7,80

La détermination de l'hypothèse de volatilité est basée sur une analyse de volatilité historique sur une période égale à la durée de vie des options.

Note 14. Cumul des autres éléments du résultat global

							2021	
Attribuable aux actionnaires							Part des actionnaires sans contrôle	Total
(en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures d'un investissement net	Couvertures de flux de trésorerie		Total			
			Swaps financiers	Participations dans des Coentreprises et entreprises associées				
Solde au 1 ^{er} janvier	36	(16)	(91)	(20)	(91)	(4)	(95)	
Variation de la juste valeur	(38)	32	50	7	51	(1)	50	
Reclassements au résultat	—	—	35	7	42	1	43	
Impôt	—	(3)	(24)	(4)	(31)	—	(31)	
Solde au 31 décembre	(2)	13	(30)	(10)	(29)	(4)	(33)	

2020

Attribuable aux actionnaires							Part des actionnaires sans contrôle	Total
(en millions de dollars canadiens)	Écarts de conversion	Couvertures d'un investissement net	Couvertures de flux de trésorerie		Total			
			Swaps financiers	Participations dans des Coentreprises et entreprises associées				
Solde au 1 ^{er} janvier	6	12	(48)	(11)	(41)	1	(40)	
Variation de la juste valeur	30	(32)	(86)	(26)	(114)	(5)	(119)	
Reclassements au résultat	—	—	28	14	42	—	42	
Impôt	—	4	15	3	22	—	22	
Solde au 31 décembre	36	(16)	(91)	(20)	(91)	(4)	(95)	

Note 15. Charges par nature

Charges d'exploitation et d'administration

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Matières premières et matières consommables	13	15
Entretien et réparation	58	53
Charges du personnel	59	64
Charges de location et permis	10	10
Taxes	25	26
Autres dépenses	25	27
	190	195

Note 16. Charges financières

(en millions de dollars canadiens)	Note	2021	2020
Intérêts sur les emprunts, net de l'effet des swaps de taux d'intérêt		116	102
Intérêts liés aux obligations locatives		8	8
Refinancement prêts à terme - Impact net	a)	—	(12)
Amortissement des coûts de transaction d'emprunts		14	15
Autres		7	3
		145	116
Intérêts capitalisés aux actifs qualifiés	b)	(1)	(3)
		144	113

a) Gain sur modification de dette de 12 M\$ à la suite du refinancement de la dette du parc NRW en 2020.

b) Le taux annuel de capitalisation moyen pondéré sur les fonds empruntés inclus au coût des actifs qualifiés s'établit à 1,76 % (4,84 % en 2020).

Note 17. Résultat net par action

a) Résultat net par action, de base

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	17	55
Nombre moyen pondéré d'actions de base	102 618 657	98 547 826
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Boralex, de base	0,16 \$	0,55 \$

b) Résultat net par action, dilué

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2021	2020
Résultat net attribuable aux actionnaires de Boralex	17	55
Nombre moyen pondéré d'actions, de base	102 618 657	98 547 826
Effet de dilution des options d'achat d'actions	155 999	120 295
Nombre moyen pondéré d'actions, dilué	102 774 656	98 668 121
Résultat net par action attribuable aux actionnaires de Boralex, dilué	0,16 \$	0,55 \$

Note 18. Variation des éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Diminution (Augmentation) des :		
Comptes à recevoir et autres débiteurs	(7)	25
Autres actifs courants	(6)	(13)
Augmentation (Diminution) des :		
Fournisseurs et autres créditeurs	(5)	12
	(18)	24

Note 19. Tableau des flux de trésorerie

									Au 31 décembre 2021
Éléments non monétaires									Solde à la fin de l'exercice
(en millions de dollars canadiens)	Solde au début de l'exercice	Trésorerie	Acquisition d'entreprise (note 5)	Additions	Écart de conversion	Amortissement	Intérêts implicites	Autres éléments ⁽²⁾	
Emprunts ⁽¹⁾	3 516	180	—	—	(102)	13	—	(4)	3 603
Obligations locatives ⁽¹⁾	256	(13)	24	49	(7)	—	—	(3)	306
Instruments financiers dérivés	83	5	—	—	(3)	—	—	(113)	(28)
Options d'achat et passifs relatifs aux IPPF ⁽¹⁾	—	(7)	30	—	(1)	—	1	2	25
	3 855	165	54	49	(113)	13	1	(118)	3 906

									Au 31 décembre 2020
Éléments non monétaires									Solde à la fin de l'exercice
(en millions de dollars canadiens)	Solde au début de l'exercice	Trésorerie	Acquisition d'entreprise (note 5)	Additions	Écart de conversion	Amortissement	Intérêts implicites	Autres éléments ⁽²⁾	
Emprunts ⁽¹⁾	3 067	(99)	435	—	79	15	1	18	3 516
Obligations locatives ⁽¹⁾	208	(11)	23	32	4	—	—	—	256
Instruments financiers dérivés	3	(9)	13	—	—	—	—	76	83
	3 278	(119)	471	32	83	15	1	94	3 855

⁽¹⁾ Incluant les parts échéant à court et long terme.

⁽²⁾ Incluant principalement la variation de la juste valeur pour les instruments financiers dérivés.

Note 20. Instruments financiers

Classement des instruments financiers

Les tableaux suivants présentent le classement des instruments financiers, leurs valeurs comptables et le niveau hiérarchique lorsque évalués et comptabilisés en juste valeur dans les états financiers. Il exclu la trésorerie, l'encaisse affectée, les comptes à recevoir et autres débiteurs ainsi que les fournisseurs et autres créditeurs.

						Au 31 décembre 2021
						Valeur comptable
(en millions de dollars canadiens)	Note	Niveau ⁽¹⁾	Coût amorti	JVAERG	JVRN	Total
AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS						
Autres		2	—	—	3	3
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS						
Fonds de réserve			33	—	—	33
Swaps financiers de taux d'intérêt		2	—	37	—	37
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises		2	—	25	—	25
			33	62	—	95
AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS						
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises		2	—	—	3	3
Options de rachat et passifs relatifs aux IPPF	a)	3	4	—	4	8
Autres		2	—	—	3	3
			4	—	10	14
EMPRUNTS⁽²⁾	9		3 603	—	—	3 603
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS						
Swaps financiers de taux d'intérêt		2	—	31	—	31
Somme due à un actionnaire sans contrôle			6	—	—	6
Options de rachat et passifs relatifs aux IPPF	a)	3	8	—	9	17
Contreparties conditionnelles		3	—	—	4	4
Sommes dues à une coentreprise			18	—	—	18
			32	31	13	76

						Au 31 décembre 2020
						Valeur comptable
(en millions de dollars canadiens)	Note	Niveau ⁽¹⁾	Coût amorti	JVAERG	JVRN	Total
AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS						
Avance à un actionnaire sans contrôle	b)		29	—	—	29
Fonds de réserve			34	—	—	34
Swaps financiers de taux d'intérêt		2	—	7	—	7
			63	7	—	70
EMPRUNTS⁽²⁾	9		3 516	—	—	3 516
AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS						
Swaps financiers de taux d'intérêt		2	—	82	—	82
Somme due à un actionnaire sans contrôle			6	—	—	6
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises		2	—	8	—	8
Contreparties conditionnelles		3	—	—	4	4
			6	90	4	100

⁽¹⁾ Niveaux hiérarchiques de classement des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers (note 4).

⁽²⁾ Inclut les Emprunts et la Part à moins d'un an des emprunts.

Juste valeur des instruments financiers

Les hypothèses d'évaluation suivantes ont été utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

- La juste valeur de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse affectée, les comptes à recevoir et autres débiteurs, les fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les fonds de réserve se rapprochent de leur valeur comptable en raison de leurs courtes échéances ou de leurs fortes liquidités.
- La juste valeur des instruments dérivés est déterminée selon des techniques d'évaluation et est calculée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie projetés estimatifs, selon une courbe appropriée des taux d'intérêt et des taux de change ainsi qu'en fonction de prix contractuels cotés sur des marchés à terme. Les hypothèses sont fondées sur les conditions du marché à chaque date de clôture.
- Les justes valeurs des passifs relatifs aux IPPF, des emprunts, de la somme due à un actionnaire sans contrôle, des contreparties conditionnelles et des sommes dues à une coentreprise sont établies essentiellement sur la base de flux monétaires actualisés. Les taux d'actualisation, se situant entre 0,41 % et 4,54 % (entre 0,42 % et 7,51 % au 31 décembre 2020), ont été établis en utilisant les taux de rendement des obligations gouvernementales locales ajustés d'une marge qui tient compte des risques spécifiques à chacun des emprunts ainsi qu'une marge représentative des conditions de liquidité de marché du crédit.
- La juste valeur des options de rachat des IPPF est établie selon des flux monétaires actualisés à un taux de 7,50 %, soit le taux de rendement attendu sur ce type d'instrument.

La valeur comptable de tous les instruments financiers de la Société correspond approximativement à leur juste valeur à l'exception des emprunts dont la juste valeur est de 3 798 M\$ au 31 décembre 2021 (3 703 M\$ en 2020).

Les instruments financiers classés au niveau 3 et évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ont évolué de la manière suivante :

(en millions de dollars canadiens)	Note	Options d'achat de participations d'un partenaire	Contreparties conditionnelles	Options de rachat des IPPF
Solde au 1^{er} janvier 2020		9	—	—
Renversement suite à l'acquisition de participations d'un partenaire dans des Coentreprises		(9)	—	—
Regroupement d'entreprises	5	—	4	—
Solde au 31 décembre 2020		—	4	—
Regroupement d'entreprises	5	—	—	12
Variation de juste valeur		—	—	1
Solde au 31 décembre 2021		—	4	13

a) Passifs relatifs aux IPPF

	Projets avec IPPF		
	Five Points	Lafayette	Frontier
Point de basculement prévu	2022	2025	2023
Distributions annuelles en trésorerie (millions de dollars canadiens)	s.o.	4	s.o.
Attribution des distributions en trésorerie avant le point de basculement	22 %	s.o.	2 %
Attribution du bénéfice imposable avant le point de basculement	99 %	99 %	99 %

b) Avance à un actionnaire sans contrôle

Le 26 octobre 2021, Boralex a encaissé l'entièreté du montant dû par un actionnaire sans contrôle.

Note 21. Risques financiers

Dans le cours normal de ses affaires, la Société est exposée à divers risques financiers : le risque de marché (y compris le risque de change, le risque de prix et le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix du marché (taux de change, prix de vente de l'énergie au marché et taux d'intérêts) engendrent de la volatilité sur le résultat net de la Société ou la valeur de ses instruments financiers. Pour atténuer les risques de marché auxquels elle est exposée, la Société utilise diverses stratégies, comprenant l'utilisation d'instruments dérivés et de technique de gestion de couverture naturelle.

Risque de change

Le risque de change représente l'exposition de la Société à une baisse ou à une augmentation de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux de change. La Société exerce ses activités à l'échelle internationale et est soumise aux risques liés à la fluctuation des taux de change sur ses investissements dans des établissements à l'étranger, principalement en France et aux États-Unis, dont les monnaies fonctionnelles diffèrent du dollar canadien. De plus, la Société est exposée au risque de change en raison de certains déboursés futurs importants (turbines et panneaux solaires) et de dettes libellées en devises étrangères.

La Société utilise diverses stratégies dans le cadre de ses activités pour atténuer les risques de change. Ces stratégies comprennent l'utilisation des techniques de gestion de couverture naturelle, car les revenus, les dépenses et les financements sont effectués en devises locales, l'utilisation de dettes libellées en devises étrangères et des instruments financiers dérivés, y compris des contrats de change à terme et des swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (mieux connus sous l'appellation anglophone « Cross-Currency Swaps »).

Au 31 décembre 2021, la Société a désigné une partie de ses emprunts qu'elle détenait, dont la valeur totalisait 69 M\$ US (nil en 2020), à titre de couverture d'investissements nets dans des entités aux États-Unis. Les profits et les pertes liés à la conversion de la tranche désignée de ces titres d'emprunt à long terme libellés en dollars américains sont constatés dans les autres éléments du résultat global afin de compenser tout profit ou perte de change lié à la conversion des états financiers des entités aux États-Unis.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des swaps croisés sur taux d'intérêt et devises de la Société :

Au 31 décembre

2021	Taux de change	Taux payeur/receveur	Échéance	Notionnel (en millions CAD)	Juste valeur (en millions CAD)
EUR contre CAD	1,5320 à 1,5335	EURIBOR/CDOR 1 mois	Avril 2023	405	25
CAD contre USD	1,2935	CDOR/LIBOR US 1 mois	Janvier 2022	130	(3)

Au 31 décembre

2020	Taux de change	Taux payeur/receveur	Échéance	Notionnel (en millions CAD)	Juste valeur (en millions CAD)
EUR contre CAD	1,5320 à 1,5335	EURIBOR/CDOR 1 mois	Avril 2023	472	(8)

Analyse de sensibilité

En prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, une diminution du dollar canadien de 5 % en comparaison avec l'euro ou le dollar américain aurait affecté le *résultat net* et le *Cumul des autres éléments du résultat global* de la Société tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

	Résultat net		Cumul des autres éléments du résultat global	
	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)				
Euros (EUR)	(0,6)	(1,0)	(4,6)	(0,3)
Dollar américain (USD)	0,1	0,2	(9,4)	(1,2)

Risque de prix - revenus de vente d'énergie

Le risque de prix de vente d'énergie représente le risque que les flux de trésorerie futurs fluctuent en raison des variations des cours du prix de l'énergie qui lui varie selon l'offre, la demande et certains facteurs externes, dont les conditions météorologiques et le prix de l'énergie provenant d'autres sources. La quasi-totalité des centrales possèdent des contrats à long terme de vente d'énergie dont la très grande majorité est assujettie à des clauses d'indexation partielles ou complètes en fonction de l'inflation ou des compléments de rémunération fixant des prix plancher. La Société se retrouve ainsi exposée à la fluctuation du prix de l'énergie quand l'électricité produite est vendue sur le marché sans compléments de rémunération ou en vertu de contrats à court terme. Au 31 décembre 2021, environ 1 % de l'électricité produite par la Société est vendue sur le marché sans bénéficier de complément de rémunération ou en vertu de contrats à court terme.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt représente l'exposition de la Société à une augmentation ou à une baisse de la valeur de ses instruments financiers en raison de la variation des taux d'intérêt. Une grande partie des emprunts portent un taux d'intérêt variable. Afin de mitiger son risque de taux d'intérêt, la Société a conclu des swaps de taux d'intérêt afin d'obtenir une charge fixe d'intérêt sur des portions de la dette correspondante et applique la comptabilité de couverture à ces éléments.

Les tableaux suivants présentent un sommaire des swaps de taux d'intérêt de la Société :

Au 31 décembre

2021

	Taux payeur fixe	Taux receveur variable	Échéance	Notionnel (en millions CAD)	Juste valeur (en millions CAD)
EUR	-0,16 % à 1,79 %	EURIBOR 3 mois	2030-2041	1 029	(20)
USD	1,42 % à 1,43 %	LIBOR US 3 mois	2028	172	4
CAD	1,12 % à 2,68 %	CDOR 3 mois	2025-2043	1 002	22

Au 31 décembre

2020

	Taux payeur fixe	Taux receveur variable	Échéance	Notionnel (en millions CAD)	Juste valeur (en millions CAD)
EUR	-0,16 % à 1,79 %	EURIBOR 3 mois	2030-2039	1 045	(46)
USD	1,01 %	LIBOR US 3 mois	2046	166	2
CAD	1,12 % à 2,68 %	CDOR 3 mois	2025-2043	1 060	(31)

Analyse de sensibilité

En prenant pour hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes, une hausse de 0,25% des taux d'intérêts aurait diminué le *résultat net* d'environ 1 M\$ en 2021 et 2020 et augmenté le *Cumul des autres éléments du résultat global* d'environ 27 M\$ (28 M\$ en 2020).

Gestion des risques liés à la réforme des taux d'intérêt de référence et risques connexes

La Société est exposée aux taux interbancaires offerts «TIO» en raison de ses instruments financiers dérivés et non-dérivés indexés aux taux CDOR, EURIBOR et US LIBOR. Les taux CDOR et EURIBOR devraient, pour le moment, demeurer en vigueur à la suite de la réforme, tandis que le taux de référence alternatif au US LIBOR sera le taux sans risque garanti à un jour (mieux connus sous l'appellation anglophone de *Secured Overnight Financing Rate* « SOFR »).

L'exposition de la Société aux différents TIO se répartit comme suit :

Emprunts indexés aux taux de référence	Échéance	Solde emprunts à taux variable (en millions CAD)	Notionnel swaps (en millions CAD)	Transition instruments financiers dérivés et non-dérivés
s.o.	s.o.	s.o.	405	EURIBOR et CDOR 1 mois maintenus après la réforme.
Prêts à terme et facilité de construction :				
EURIBOR 3 mois	2023-2041	1 169	1 029	EURIBOR 3 mois maintenu après la réforme.
LIBOR US 3 mois	2028	187	172	Transition prévue le 30 juin 2023 vers le SOFR.
CDOR 3 mois	2025-2043	1 119	1 002	CDOR 3 mois maintenu après la réforme.

Au 31 décembre 2021, seuls les instruments financiers dérivés et non-dérivés adossés aux LIBOR us occasionneront des changements en lien avec la réforme dans les prochains exercices. Les contrats concernés exposent la Société à un risque faible étant donné leur nombre et leur valeur peu élevés ainsi que les délais pour la transition. Par ailleurs, les instruments financiers indexés au LIBOR US ayant été contractés récemment, les conventions prévoient des clauses de repli afin de gérer la transition au taux d'intérêt alternatifs lorsqu'elle sera applicable. La Société prévoit procéder à la transition de toutes les ententes (emprunt et swaps de taux d'intérêt) d'une même relation de couverture en parallèle afin d'arrimer les délais de transition. La Société effectue un suivi continu de la transition de ses instruments financiers dérivés et non-dérivés aux taux d'intérêt alternatifs et demeure à l'affût de toute mise à jour au Canada, en France et aux États-Unis.

Risque de crédit

Le risque de crédit provient principalement d'une éventuelle incapacité des clients ou autres contreparties à des instruments financiers à satisfaire à leurs obligations. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des actifs financiers de la Société. Au 31 décembre 2021, la Société n'a enregistré aucune dépréciation de ses actifs financiers.

Débiteurs - En raison de la nature des affaires de la Société, le nombre de clients est restreint. De plus, leur cote de crédit est généralement élevée. Le marché de l'électricité au Canada et en France se limite à de très grandes sociétés ou des monopoles tandis que le marché américain est plus déréglementé. Sur le marché américain, il est aussi possible de conclure des ententes directement avec des distributeurs d'électricité qui sont normalement de grandes sociétés dont les cotes de crédit sont généralement de niveau *Investissement*. La Société évalue régulièrement l'évolution de la situation financière de ses clients.

Dérivés - En ce qui concerne les contreparties aux instruments dérivés ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie et l'encaisse affectée, ce sont majoritairement de grandes sociétés. Avant de conclure une transaction sur instruments dérivés, la Société analyse la cote de crédit de la contrepartie et évalue le risque global selon le poids relatif de cette contrepartie dans son portefeuille. Lorsque ces analyses s'avèrent défavorables parce qu'un changement significatif de la cote de crédit s'est produit ou que le poids d'un partenaire est devenu trop important, la transaction n'est pas conclue. D'autre part, si une société ne possède pas une cote de crédit publique, la Société évalue le risque et peut demander des garanties financières.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements lorsqu'ils viennent à échéance. La Société dispose d'un service de trésorerie centralisé qui a comme responsabilité, entre autres, de s'assurer d'une saine gestion des liquidités disponibles, du financement et du respect des échéances pour l'ensemble des activités. Sous la supervision de la haute direction, le service de trésorerie gère la liquidité de la Société en fonction des prévisions financières et des flux de trésorerie anticipés.

Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés et des instruments dérivés de la Société :

Au 31 décembre		Flux de trésorerie non actualisés (capital et intérêts)				
2021						
(en millions de dollars canadiens)	Valeur comptable	Année 1	Année 2	Années 3 à 5	Plus de cinq ans	Total
Passifs financiers non dérivés :						
Fournisseurs et autres créiteurs	145	145	—	—	—	145
Sommes dues à un actionnaire sans contrôle	6	—	—	6	—	6
Contreparties conditionnelles	4	—	4	—	—	4
Passifs relatifs aux IPPF	25	8	7	12	—	27
Emprunts	3 603	559	361	1 006	2 646	4 572
Sommes dues à une coentreprise	18	18	—	—	—	18
Obligations locatives	306	22	21	63	296	402
Instruments financiers dérivés :						
Swaps financiers de taux d'intérêt	(6)	17	4	(2)	(29)	(10)
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (EUR contre CAD)	(25)					
Déboursés		6	390	—	—	396
(Encaissements)		(12)	(409)	—	—	(421)
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (CAD contre USD)	3					
Déboursés		130	—	—	—	130
(Encaissements)		(127)	—	—	—	(127)
	4 079	766	378	1 085	2 913	5 142

Au 31 décembre		Flux de trésorerie non actualisés (capital et intérêts)				
2020						
(en millions de dollars canadiens)	Valeur comptable	Année 1	Année 2	Années 3 à 5	Plus de cinq ans	Total
Passifs financiers non dérivés :						
Fournisseurs et autres créiteurs	161	161	—	—	—	161
Sommes dues à un actionnaire sans contrôle	6	—	—	6	—	6
Emprunts	3 516	344	399	1 344	3 505	5 592
Obligations locatives	256	19	20	55	261	355
Instruments financiers dérivés :						
Swaps financiers de taux d'intérêt	75	24	21	38	(1)	82
Swaps croisés sur taux d'intérêt et devises (EUR contre CAD)	8					
Déboursés		8	8	492	—	508
(Encaissements)		(11)	(12)	(476)	—	(499)
	4 022	545	436	1 459	3 765	6 205

Les flux de trésorerie non actualisés pour les passifs financiers non dérivés sont établis en tenant compte des remboursements de capital et en utilisant les taux d'intérêt prévalant en date de clôture de l'état de la situation financière pour les emprunts à taux variable. Dans le cas des dérivés, les flux de trésorerie contractuels non actualisés sont déterminés en fonction du niveau des indices sous-jacents prévalant en date de clôture. Ces indices sont sujets à une importante volatilité de sorte que les flux de trésorerie non actualisés présentés pourraient varier sensiblement d'ici leur réalisation. Ces instruments dérivés détenus à des fins de gestion des risques ne sont généralement pas réglés avant l'échéance contractuelle.

Note 22. Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- préserver la capacité de la Société à poursuivre son exploitation et son développement ;
- préserver sa flexibilité financière afin de pouvoir saisir les opportunités lorsqu'elles se présentent ;
- préserver sa flexibilité financière dans le but de compenser la saisonnalité des activités principalement pour les variations cycliques dans les productions hydroélectriques et éoliennes ;
- maximiser la durée des emprunts en ligne avec la durée de vie de ses actifs ou des contrats sous-jacents ;
- assurer un accès continu aux marchés des capitaux ; et
- diversifier ses sources de financement afin d'optimiser son coût en capital.

La Société gère sa structure du capital et apporte les ajustements en fonction des variations de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de préserver la structure de son capital, la Société utilise en priorité les sources les moins coûteuses telles que les fonds générés par l'exploitation, les emprunts, des instruments hybrides tels que des débentures convertibles, l'émission d'actions et en dernier recours, la vente d'actifs. Dans la gestion de ses liquidités, la politique de la Société est d'utiliser en priorité ses liquidités disponibles pour (i) ses projets de croissance et (ii) le versement d'un dividende trimestriel. De façon générale, Boralex prévoit verser un dividende ordinaire annuel qui représentera un ratio entre 40 % et 60 % de ses flux monétaires discrétionnaires (définis comme les « flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation » avant les variations des « éléments hors caisse liés aux activités d'exploitation », moins i) les distributions versées aux actionnaires ne détenant pas le contrôle, ii) les ajouts d'immobilisations corporelles (le maintien de l'exploitation), et iii) les remboursements sur les emprunts non courants (les projets), iv) le capital versé lié aux obligations locatives, v) les ajustements d'éléments temporaires ou non récurrents non liés aux opérations courantes afin d'avoir un ratio comparable entre les périodes; plus vi) les frais liés à la mise en valeur et au développement (de l'état du résultat net).

La politique d'investissement des liquidités de la Société consiste à n'utiliser que des placements garantis par des institutions financières et dont la maturité est inférieure à un an. Par exemple, les acceptations bancaires garanties par une banque à charte canadienne respectent ces critères. La Société estime que ses sources de financement actuelles seront suffisantes pour maintenir ses plans et ses activités d'exploitation.

La Société assure trimestriellement et annuellement le suivi du capital en fonction de divers ratios financiers et d'indicateurs non financiers du rendement. Elle doit également respecter certains ratios en vertu de ses engagements financiers non courants. Plus précisément, la Société doit maintenir des ratios de couverture d'emprunt, du service de la dette, et des intérêts par rapport à des mesures définies dans les ententes de crédit respectives.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la direction juge que Boralex et ses filiales respectent l'ensemble de leurs ratios et engagements financiers.

Les objectifs de gestion du capital sont demeurés inchangés comparativement à l'exercice précédent. La Société s'appuie principalement sur le coefficient d'endettement net pour la gestion globale de son capital. Les éléments de trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles sont aussi un facteur important dans la gestion du capital, puisque la Société doit maintenir suffisamment de flexibilité pour saisir les opportunités de croissance qui pourraient se présenter. À cette fin, la Société établit des prévisions financières à long terme afin d'établir les besoins futurs de financement en relation avec ses plans stratégiques de développement des affaires.

Pour les fins du calcul, l'endettement net se définit comme suit :

	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
(en millions de dollars canadiens)		
Emprunts	3 383	3 287
Part à moins d'un an des emprunts	220	229
Frais de transactions, nets de l'amortissement cumulé	79	93
Moins :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	256	275
Encaisse affectée	3	2
Endettement net	3 423	3 332

La Société définit sa capitalisation totale au marché :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Nombre d'actions en circulation (en milliers)	102 619	102 617
Cours de l'action (en \$ par action)	34,42	47,24
Valeur au marché des capitaux propres attribuables aux actionnaires	3 532	4 848
Part des actionnaires sans contrôle	210	2
Endettement net	3 423	3 332
Capitalisation totale au marché	7 165	8 182

La Société calcule le coefficient d'endettement net au marché comme suit :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
Endettement net	3 423	3 332
Capitalisation totale au marché	7 165	8 182
COEFFICIENT D'ENDETTEMENT NET , au marché	48 %	41 %

Le coefficient d'endettement net est actuellement de 48 % et la Société désire maintenir un ratio sous les 65 %. Il est important de spécifier que la Société utilise une stratégie de financement par projets, ce qui permet de maximiser l'effet de levier pour chacun des projets à un niveau avoisinant 80 % des montants investis. Par contre, ces financements sont généralement remboursables sur la durée du contrat. Par conséquent, lorsque la Société ajoute plusieurs projets ou des projets importants, le niveau d'endettement pourrait augmenter au-delà de son objectif, mais la Société s'assurerait que dans un délai raisonnable le ratio soit revenu sous le seuil établi. En lien avec ses objectifs d'entreprise dévoilés dans le cadre de sa planification stratégique 2025, la Société vise à augmenter la proportion de financement corporatif au cours des prochaines années afin de bénéficier de certains avantages de ce type de financement. Malgré que le financement corporatif soit sujet à des termes plus courts, ce dernier est souvent assujéti à moins de restrictions, moins coûteux et ne nécessite pas de remboursement de capital avant terme.

Note 23 . Engagements et éventualités

(en millions de dollars canadiens)	Note	Paievements			Total
		Part à moins d'un an	Part de 1 à 5 ans	Part à plus de cinq ans	
Contrats d'achat et de construction	a)	161	13	—	174
Contrats d'entretien	b)	31	102	164	297
Contreparties conditionnelles	c)	12	11	—	23
Autres	d)	5	12	24	41
		209	138	188	535

a) Contrats d'achat et de construction

La Société est engagée dans des contrats d'achats de turbines, de construction et de raccordement pour les sites en développement.

b) Contrats d'entretien

La Société a conclu des contrats d'entretien des sites éoliens et solaires d'une durée initiale entre 15 et 20 ans au Canada et aux États-Unis et entre trois et 20 ans en France. La Société est engagée à payer des montants variables selon l'atteinte de niveau de production et de niveau de disponibilité. Ces montants ne sont pas compris dans le tableau des engagements ci-dessus.

c) Contreparties conditionnelles

En fonction de l'atteinte de certaines étapes dans le développement d'un groupe d'actifs acquis, Boralex devra verser ces sommes au vendeur.

d) Autres engagements

La Société est liée par des contrats de redevances avec les Premières Nations et par des accords communautaires, venant à échéance entre 2036 et 2059. Les accords communautaires incluent des ententes pour la conservation du milieu naturel, l'usage routier et le fonds communautaire.

La Société est engagée dans des contrats de royalties et de redevances conditionnelles variables liés à l'opération de ses parcs éoliens, parcs solaires et de ses centrales hydroélectriques. Le tableau des engagements ci-dessus ne comprend pas ces montants.

Contrats de vente d'énergie

La Société s'est engagée à vendre la majorité de sa production d'électricité en vertu de contrats à long terme. La majorité de ces contrats bénéficient d'une indexation annuelle variable. Ces contrats sont établis selon les caractéristiques suivantes :

		Échéances
Éolien	Canada	2029 - 2059
	France	2022 - 2042
Hydroélectrique	Canada	2023 - 2059
	États-Unis	2034 - 2035
Solaire	États-Unis	2029 - 2046
	France	2031 - 2042

Pour les projets sécurisés, la Société a accès à des contrats de vente d'énergie ou de compléments de rémunération d'une durée de 20 ans. Ces contrats entreront en vigueur au moment de la mise en service des installations.

Éventualités

Éclosion de la COVID-19

L'épidémie de COVID-19 a conduit les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du coronavirus, incluant le confinement, la fermeture obligatoire de diverses entreprises jugées non essentielles dans les circonstances et la mise en place de restrictions au niveau du transport. Ces mesures ont occasionné des perturbations importantes à de nombreuses entreprises dans le monde.

Les restrictions et mesures gouvernementales actuelles ou futures, et leur impact sur la stabilité financière des fournisseurs et autres contreparties de la Société, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société. L'approvisionnement en équipements et pièces de rechange, l'émission de permis et autres autorisations, le lancement d'appels d'offres, la négociation et finalisation d'accords ou de contrats avec des parties prenantes ou partenaires et la construction des sites en développement pourraient être retardés ou suspendus, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les opportunités de développement, les résultats d'exploitation et la situation financière de la Société.

Depuis la mise en place par les autorités de mesures restrictives pour combattre la COVID-19, Boralex a mis en oeuvre son plan de gestion de crise lequel prévoit la poursuite de ses activités, jugées essentielles dans l'ensemble des régions où elle est présente. Les employés occupant des fonctions administratives sont en télétravail depuis la mi-mars 2020 et ont continué d'appuyer les activités de la Société quant aux besoins courants et de satisfaire aux différentes exigences d'affaires et réglementaires de la Société.

La Société continue de suivre l'évolution de la COVID-19. Les restrictions et mesures gouvernementales n'ont pas eu d'incidence importante à ce jour sur ses revenus, puisque sa production a été maintenue et qu'elle est généralement sous contrat à des prix fixes et indexés, ou des compléments de rémunération fixant un prix plancher avec d'importantes sociétés d'État.

Depuis le début des restrictions gouvernementales, les mesures sanitaires évoluent de façon constante dans les régions où Boralex exploite ses actifs et développe ses projets. Suivant les politiques de déconfinement applicables, des employés de la Société ont réintégré graduellement les différents bureaux et places d'affaires de la Société lorsque des allègements le permettaient en respectant les mesures indiquées par les diverses instances de santé publique. Pour l'instant, les projets de construction en cours se poursuivent comme prévu.

France - Innovent

Le 17 mai 2021, Boralex inc. a annoncé une décision favorable du Tribunal de Commerce de Lille qui a condamné Innovent SAS (« Innovent ») et son président Monsieur Grégoire Verhaeghe à lui payer 72,7 M\$ (50,6 M€) pour non-exécution d'engagements contractuels. Le litige est né dans le contexte d'une transaction commerciale survenue entre les parties en 2012 au cours de laquelle Boralex a acquis d'Innovent les titres de parcs éoliens prêts à être construits. Dans cette même transaction, les parties avaient également signé un contrat cadre de développement en vertu duquel Innovent et Monsieur Verhaeghe s'étaient engagés à offrir de céder à Boralex certains sites éoliens en développement. Au terme d'un jugement particulièrement motivé, le Tribunal a conclu que les défendeurs n'avaient pas respecté leur obligation relative aux projets alors en développement Epléssier-Thieulloy-l'Abbaye et Buire-Le-Sec, privant ainsi Boralex de la possibilité de les acquérir au prix et aux conditions convenues. Innovent et Monsieur Verhaeghe ont été condamnés à verser à Boralex à ce titre une compensation de 72,7 M\$ (50,6 M€), cette condamnation étant assortie d'une ordonnance d'exécution provisoire. Innovent et Monsieur Verhaeghe ont interjeté appel de la décision, incluant l'ordonnance d'exécution provisoire.

En plus de faire appel de la décision, Innovent a entrepris différentes procédures judiciaires additionnelles infondées en France afin de questionner les fondements factuels sur la base desquels la décision favorable du tribunal a été obtenue, et afin d'empêcher l'exécution provisoire du jugement et donc la saisie de ses actifs. Ces procédures ont soit été rejetées par les différentes autorités ou tribunaux visés, ou demeurent en cours de traitement par ceux-ci.

Le 29 décembre 2021, Innovent a déposé formellement une réclamation de 359 M\$ (250 M€) contre Boralex auprès du Tribunal de Commerce de Paris. Cette réclamation allègue que les actions de Boralex et ses aviseurs dans le cadre des procédures judiciaires devant le Tribunal du Commerce de Lille ayant mené à la décision favorable à Boralex auraient privé Innovent d'une introduction en Bourse. Boralex est d'avis que ce recours est infondé et entend se défendre vigoureusement.

France - Moulins du Lohan

Le 16 septembre 2016, la Société a complété l'acquisition d'un portefeuille d'environ 200 MW de projets éoliens en France et en Écosse dont un projet éolien situé en Bretagne (France), le projet **Moulins du Lohan**. Les permis de construire avaient été obtenus en 2014 de l'administration du département du Morbihan (« Administration ») et la construction avait déjà débuté avant l'acquisition par la Société.

Le 14 avril 2017, des opposants au projet ont déposé une requête en référé-suspension à l'encontre du projet afin d'en faire cesser la construction en attente d'une décision des tribunaux portant sur une demande d'annulation des permis délivrés par le Préfet du Morbihan. Depuis, la construction du projet a donc été interrompue dans le cadre de ces procédures de jugement au fond. Le 7 juillet 2017, le Tribunal administratif de Rennes a prononcé l'annulation des autorisations du projet des **Moulins du Lohan** sur la base de son appréciation subjective du risque d'atteinte des intérêts protégés par le Code de l'environnement. La Société a porté cette décision en appel. La Cour administrative d'appel de Nantes a rendu une décision favorable à Boralex le 5 mars 2019. En mai 2019, ces arrêts de la Cour administrative d'appel de Nantes ont fait l'objet de recours en cassation déposés par la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France. Dans son arrêt rendu le 15 avril 2021, le Conseil d'État a pris la décision ultime et sans appel de valider l'ensemble des autorisations nécessaires au projet et initialement attaquées par l'opposition, laquelle contestait la validité de ces autorisations. Le projet est lauréat d'un appel d'offres de la commission de régulation et de l'énergie et dispose d'un complément de rémunération de 20 ans. Le projet d'une puissance de 65 MW a avancé en *Projets en construction ou prêts à construire* au *Chemin de croissance* à la suite de l'approbation par le conseil d'administration. Sa mise en service est prévue au premier semestre 2023.

Canada - Éventualités

Contenu local

En vertu des contrats de vente d'énergie conclus avec Hydro-Québec Distribution pour ses projets éoliens, les entités de projets de la Société doivent respecter certaines exigences de contenu régional quant aux coûts associés aux éoliennes du parc éolien (les « exigences de contenu régional ») et certaines exigences de contenu québécois quant aux coûts globaux du parc éolien (collectivement avec les exigences de contenu régional, les « exigences de contenu local »). Ces exigences sont applicables à tous les projets éoliens québécois ayant été construits par des entités de projets de la Société ou d'autres producteurs dans le cadre des appels d'offres conclus de 2005 à 2009. Le non-respect de ces exigences peut entraîner l'obligation de payer des pénalités en vertu de ces contrats de vente d'énergie.

En conformité avec les pratiques habituelles, dans les circonstances où le respect ou non des exigences de contenu local aux termes d'un contrat de vente d'énergie dépend principalement du respect par le manufacturier d'éoliennes, les projets québécois de Boralex avaient obtenu un engagement d'Enercon Canada inc. (« Enercon Canada ») à assumer le paiement des pénalités qui y seraient associées, le cas échéant. Les obligations d'Enercon Canada aux termes des contrats d'achat d'éoliennes font l'objet d'un cautionnement par sa société mère, Enercon GmbH. Il existe un différend entre Hydro-Québec, d'une part, et Enercon Canada et Enercon GmbH, d'autre part, notamment sur la méthodologie de calcul à appliquer pour établir le coût des éoliennes ou composantes d'éoliennes devant être utilisée pour déterminer la conformité des projets avec les exigences de contenu régional.

Le 18 avril 2019, dans le cadre de ce différend, Hydro-Québec a déposé devant la Cour supérieure du Québec une demande introductive d'instance contre Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. (une société en commandite exploitant le parc éolien **LP I**, dont la Société détenait indirectement 51 % des parts en circulation à l'époque et en détient 100 % depuis le 30 novembre 2020), Enercon Canada et Enercon GmbH visant la détermination de la méthodologie de calcul applicable et l'obtention de documents sous le contrôle d'Enercon Canada et Enercon GmbH. La demande vise également à condamner les défenderesses, in solidum, à payer à Hydro-Québec un montant de moins de 1 M\$, avec intérêts et indemnité additionnelle. Hydro-Québec précise que cette somme ne représente que la pénalité minimale, soit un écart d'un point de pourcentage entre les exigences de contenu régional et le contenu régional réellement atteint, et que cette somme est à parfaire, car elle considère que cet écart est plus important.

Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. a appelé en garantie Enercon Canada et Enercon GmbH en vertu du contrat d'achat de turbine et exige qu'Enercon Canada et Enercon GmbH assument le paiement des pénalités applicables. De plus, selon Enercon, Invenergy Wind Canada Development ULC ('Invenergy') n'aurait pas rempli ses obligations en vertu d'une entente séparée, ce qui constituait pour Enercon Canada un quiproquo quant à son engagement d'augmenter le contenu régional garanti à 51%. Dans les circonstances, Invenergy a fait une demande d'intervention volontaire en raison de cette allégation d'Enercon Canada. Afin de régler le dossier dans son entièreté, les actions seront réunies. En cas de défaut de paiement, Hydro-Québec Distribution pourrait tenter d'exercer son droit d'opérer compensation des pénalités, si applicable, à même les sommes payables à Énergie Éolienne Le Plateau S.E.C. pour l'énergie livrée par le parc éolien en question, ce qui affecterait les revenus perçus par ces parcs éoliens jusqu'à paiement complet par Enercon Canada et Enercon GmbH des pénalités. Il est à noter que les sommes qui seraient ainsi déduites par Hydro-Québec devront se limiter à un montant qui ne causerait pas un défaut de paiement en vertu de la convention de crédit du site. Sur la base de ces informations et à ce stade-ci du dossier, la Société n'est pas en mesure de déterminer l'issue éventuelle de ce litige ni d'estimer raisonnablement le montant des pénalités réclamées du fait de la nature préliminaire du dossier, mais elle est d'avis qu'il n'est pas probable qu'elle se voit imposer des pénalités importantes, le cas échéant, en vertu de ces contrats de vente d'énergie.

Canada - DM I

Le 31 mars 2016, une demande d'autorisation d'action collective contre **DM I** et Hydro-Québec a été accordée.

Les demandeurs soutiennent que le projet **DM I** : i) cause des troubles de voisinage dépassant les inconvénients normaux pendant les périodes de construction et d'exploitation, notamment de la circulation, de la poussière, de la pollution, du bruit en continu, des vibrations et des effets stroboscopiques, la présence de lumières rouges clignotantes et visibles de leur habitation, des effets négatifs sur le paysage, des ombres mouvantes et des répercussions sur la santé, ii) entraîne des effets négatifs sur la valeur de leur propriété et iii) constitue une atteinte intentionnelle de leurs droits, y compris leur droit de propriété.

Les demandeurs, au nom des membres du groupe visé par l'action collective demandent i) des dommages compensatoires pour des troubles de voisinage dépassant les inconvénients normaux allégués, subis au cours des périodes de construction et d'exploitation, ii) des dommages punitifs pour atteinte intentionnelle à leurs droits, ainsi que iii) la destruction de toutes les éoliennes déjà construites à moins de trois kilomètres d'une résidence. Quant aux réclamations découlant d'un éventuel jugement favorable aux demandeurs, elles pourraient être remboursées en tout ou en partie par les assureurs, selon leur nature, et en tenant compte des exclusions prévues à la police d'assurance. Sur la base de cette information, la Société évalue que le dénouement de cette action collective ne devrait pas avoir d'incidence significative sur la situation financière de la Société.

Note 24. Opérations entre parties liées

Les parties liées à la Société comprennent les filiales, les entreprises associées, les Coentreprises ainsi que les principaux dirigeants et actionnaires de la Société. Nonobstant l'acquisition de la totalité de la participation de 49 % de la CDPQ dans trois parcs éoliens au Québec, déjà détenus à 51 % par Boralex (note 5), les transactions suivantes ont eu lieu entre les parties liées :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
AUTRES REVENUS		
R.S.P. Énergie inc. – Entité dont un des trois actionnaires est un administrateur de la Société	1	1
Coentreprises ("SDB I" et "SDB II")	15	2
Coentreprises ("DM I et II", "LP I") ⁽¹⁾	—	7
Coentreprises ("LP II" et "Roncevaux")	2	2
REVENUS D'INTÉRÊTS		
9710612 Canada Inc. (Six Nations) – Actionnaire minoritaire d'une filiale	2	2
CHARGES D'INTÉRÊTS		
CDPQ – Actionnaire de la Société	17	17
CHARGES DE LOYERS		
Ivanhoé Cambridge – Filiale de la CDPQ	1	1

⁽¹⁾ Le 30 novembre 2020, Boralex a annoncé la clôture de l'acquisition de la totalité de la participation de 49 % de la CDPQ dans trois parcs éoliens au Québec, déjà détenus à 51 % par Boralex.

Ces opérations ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

Les soldes de bilan constitués de transactions entre parties liées sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2021	Au 31 décembre 2020
COMPTES À RECEVOIR - PARTIES LIÉES		
Coentreprises ("SDB I et SDB II")	6	1
Coentreprises et entreprises associées ("LP II" et "Roncevaux")	1	—
AVANCES À LONG TERME - PARTIES LIÉES		
9710612 Canada Inc. (Six Nations) – Actionnaire minoritaire d'une filiale	—	29
AUTRES PASSIFS - PARTIES LIÉES		
Coentreprises ("Apuiat")	18	—
Ivanhoé Cambridge – Filiale de la CDPQ - Obligations locatives	—	10
CDPQ – Actionnaire principal de la Société - Contreparties conditionnelles	4	4
Nordex Employees Holding GmbH – Actionnaire minoritaire d'une filiale - Somme due à un actionnaire sans contrôle	6	7
CDPQ – Actionnaire de la Société - Emprunt	307	312

Rémunération des dirigeants

La rémunération allouée aux principaux dirigeants et aux membres du Conseil d'administration est détaillée dans le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Salaires et avantages à court terme	3	3
Autres avantages à long terme	3	7
	6	10

Note 25. Information sectorielle

Les opérations de la Société se regroupent sous quatre secteurs distincts qui représentent les secteurs d'activité de la Société : les sites éoliens, les centrales hydroélectriques, les sites solaires et les centrales thermiques. La Société exerce ses activités dans un seul domaine isolable, soit la production d'énergie. La classification de ces secteurs d'activité est établie en fonction des structures de coûts différentes, inhérentes à ces quatre types d'activités. Les données sectorielles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les comptes consolidés.

Les secteurs d'activité sont présentés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour la production du rapport interne remis au principal responsable sectoriel, lequel s'occupe d'allouer les ressources et d'évaluer la performance des secteurs d'activité. Le principal responsable sectoriel est considéré comme étant le président et chef de la direction, et ce dernier évalue la performance des secteurs à partir de la production d'électricité, des produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération et du BAIIA(A).

Le BAIIA(A) représente le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour exclure d'autres éléments, tels que les frais d'acquisition, les autres gains, la perte nette (gain net) sur instruments financiers et la perte (gain) de change, ces deux derniers étant regroupés sous *Autres*. Le BAIIA(A) n'a pas un sens normalisé prescrit par les IFRS ; par conséquent, il pourrait ne pas être comparable aux résultats d'autres sociétés qui utilisent une mesure de performance portant un nom similaire. Les investisseurs ne devraient pas considérer le BAIIA(A) comme une mesure remplaçant, par exemple, le résultat net ni comme un indicateur des résultats d'exploitation, qui eux sont des mesures conformes aux IFRS.

Un rapprochement entre les données conformes aux IFRS avec celles du Combiné est également présenté en vertu de laquelle les résultats de ses *Participations dans des Coentreprises et entreprises associées* (« Participations ») sont considérés en fonction des pourcentages de détention. La Direction considère que cette information constitue une donnée utile pour les investisseurs puisque c'est celle-ci qui est utilisée pour évaluer la performance de la Société. Pour plus d'informations, se référer à la section *Coentreprises et entreprises associées* sous la note 3. *Principales méthodes comptables*.

Un rapprochement du BAIIA(A) avec la mesure financière la plus comparable aux IFRS, soit le résultat d'exploitation, est présenté dans le tableau suivant.

Périodes de trois mois closes le 31 décembre						
(en millions de dollars canadiens)	2021			2020		
	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné
Résultat d'exploitation	182	37	219	172	53	225
Amortissement	297	23	320	237	47	284
Dépréciation	4	—	4	7	—	7
Quote-part des profits des Coentreprises et entreprises associées	9	(9)	—	25	(25)	—
Excédent de participation sur l'Actif net de la Coentreprise SDB I	6	(6)	—	(6)	6	—
Variation de la juste valeur d'un dérivé inclus dans la quote-part des Coentreprises	(2)	2	—	—	—	—
Autres gains	(6)	(2)	(8)	(1)	(2)	(3)
BAIIA(A)	490	45	535	434	79	513

⁽¹⁾ Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

Information relative aux principaux clients

Les produits sont attribués selon le pays de domiciliation du client. En 2021 et 2020, la Société comptait trois clients représentant 10 % et plus de ses produits.

Les tableaux suivants fournissent la proportion des produits consolidés relative à chacun de ces clients ainsi que les secteurs dans lesquels ils sont actifs :

2021			2020		
% des ventes attribuables à un client	Secteurs		% des ventes attribuables à un client	Secteurs	
30	Éolien, thermique et solaire		49	Éolien, thermique et solaire	
24	Éolien, hydroélectrique et thermique		16	Éolien, hydroélectrique et thermique	
15	Éolien, hydroélectrique et solaire		19	Éolien	

Note 25. Information sectorielle (suite)

L'énergie produite par seulement cinq centrales hydroélectriques aux États-Unis, deux sites éoliens en France et au Canada, ce qui correspond à 1 % de la puissance installée de Boralex, est vendue aux prix du marché sans bénéficier de complément de rémunération, qui sont plus volatils. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, les produits de la vente d'énergie liés aux sites qui ne disposent pas de contrats de vente d'énergie ou de complément de rémunération sont de 8 M\$ (4 M\$ pour la période correspondante de 2020). La Société estime que l'équivalent de 343 MW (14% de la puissance installée ou 11 % de la production actuelle anticipée) verront leurs contrats arriver à échéance d'ici décembre 2025, si de nouveaux contrats ne sont pas négociés d'ici là, leur production sera alors vendue au prix du marché.

(en millions de dollars canadiens)	2021				2020			
	Canada	France et autres ⁽¹⁾	États-Unis	Total	Canada	France et autres ⁽¹⁾	États-Unis	Total
Production d'électricité (GWh)⁽²⁾								
Sites éoliens	1 987	2 148	—	4 135	1 456	2 338	—	3 794
Centrales hydroélectriques	382	—	407	789	409	—	337	746
Sites solaires	—	22	461	483	—	21	—	21
Centrales thermiques ⁽³⁾	126	19	—	145	135	31	—	166
	2 495	2 189	868	5 552	2 000	2 390	337	4 727
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération								
Sites éoliens	259	283	—	542	210	316	—	526
Centrales hydroélectriques	36	—	28	64	40	—	23	63
Sites solaires	—	5	39	44	—	5	—	5
Centrales thermiques ⁽³⁾	14	7	—	21	14	11	—	25
	309	295	67	671	264	332	23	619
BAIIA(A)								
Sites éoliens	248	227	—	475	210	254	—	464
Centrales hydroélectriques	27	—	20	47	30	—	15	45
Sites solaires	—	4	33	37	—	5	(2)	3
Centrales thermiques ⁽³⁾	2	2	—	4	1	1	—	2
Corporatif et éliminations	(29)	(35)	(9)	(73)	(37)	(37)	(6)	(80)
	248	198	44	490	204	223	7	434
Déboursés liés aux nouvelles immobilisations corporelles								
Sites éoliens	1	63	—	64	—	124	—	124
Centrales hydroélectriques	3	—	1	4	12	—	—	12
Sites solaires	—	29	6	35	—	1	2	3
Corporatif	1	2	—	3	6	—	—	6
	5	94	7	106	18	125	2	145

⁽¹⁾ Royaume-Uni.

⁽²⁾ Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

⁽³⁾ Le 1^{er} mai 2021, la Société a cédé la centrale de cogénération de Blendecques, dernier actif de production à base d'énergie fossile de la Société.

	Au 31 décembre				Au 31 décembre			
(en millions de dollars canadiens)	2021				2020			
	Canada	France et autres ⁽¹⁾	États-Unis	Total	Canada	France et autres ⁽¹⁾	États-Unis	Total
Total de l'actif								
Sites éoliens	2 368	1 983	—	4 351	2 441	2 082	—	4 523
Centrales hydroélectriques	410	—	147	557	426	—	155	581
Sites solaires	1	70	592	663	2	32	24	58
Centrales thermiques ⁽³⁾	12	—	—	12	14	11	—	25
Corporatif	84	50	34	168	39	64	24	127
	2 875	2 103	773	5 751	2 922	2 189	203	5 314
Actifs non courants⁽²⁾								
Sites éoliens	2 158	1 765	—	3 923	2 251	1 835	—	4 086
Centrales hydroélectriques	397	—	142	539	408	—	152	560
Sites solaires	1	65	570	636	1	28	15	44
Centrales thermiques ⁽³⁾	—	—	—	—	8	6	—	14
Corporatif	52	18	16	86	28	20	16	64
	2 608	1 848	728	5 184	2 696	1 889	183	4 768
Total du passif								
Sites éoliens	1 919	1 446	—	3 365	1 972	1 591	—	3 563
Centrales hydroélectriques	130	—	87	217	140	—	96	236
Sites solaires	—	14	275	289	—	3	4	7
Centrales thermiques ⁽³⁾	5	—	—	5	5	3	—	8
Corporatif	529	126	9	664	411	88	10	509
	2 583	1 586	371	4 540	2 528	1 685	110	4 323

(1) Royaume-Uni

(2) Exclut les *Participations dans des coentreprises et entreprises associées*.(3) Le 1^{er} mai 2021, la Société a cédé la centrale de cogénération de Blendecques, dernier actif de production à base d'énergie fossile de la Société.

	2021			2020		
	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné	Consolidé	Rapprochement ⁽¹⁾	Combiné
(en millions de dollars canadiens)		Canada	Total		Canada	Total
Production d'électricité (GWh)⁽²⁾	5 552	663	6 215	4 727	1 107	5 834
Sites éoliens ⁽²⁾	4 135	663	4 798	3 794	1 107	4 901
Produits de la vente d'énergie et compléments de rémunération	671	72	743	619	119	738
Sites éoliens	542	72	614	526	119	645
BAIIA(A)	490	45	535	434	79	513
Sites éoliens	475	42	517	464	77	541
Nouvelles immobilisations corporelles	106	1	107	145	—	145
Sites éoliens	64	1	65	124	—	124

(1) Inclut la contribution respective des Coentreprises et entreprises associées en fonction du pourcentage de participation de Boralex diminuée des ajustements pour renverser la comptabilisation de ces participations selon les IFRS.

(2) Inclut les compensations à la suite des limitations de production d'électricité demandées par les clients.

Note 26. Événement subséquent

En février 2022, Boralex Inc. a annoncé une entente visant la vente de la centrale de Senneterre d'une puissance installée de 34,5 MW, qui constitue le dernier actif de production d'énergie à base de biomasse de son portefeuille. La centrale détient un contrat d'achat d'électricité avec Hydro-Québec, en vigueur jusqu'en janvier 2027, et la vente sera effective à la satisfaction des conditions de clôtures habituelles, y compris la réception du consentement d'Hydro-Québec. Les actifs de cette centrale ont été classés à court terme dans les *Autres actifs courants*.